

Concertation préalable sur le Projet GOCO₂

Réunion publique de synthèse

Verbatim

Saint-Nazaire- Base sous-marine, Alvéole 12

Mardi 15 décembre 2025 de 18h35 à 21h15

Participants : 83 personnes en salle et 31 en ligne



La présentation est disponible en ligne ainsi que son replay.

Intervenants

- **Jean-François BRICAUD**, Directeur Décarbonation & développement industriel, Heidelberg Materials France
- **Thomas DE CHARETTE**, Directeur Décarbonation Ciments, Lafarge Ciments
- **Vincent LELONG**, Responsable décarbonation Europe du Sud, Lhoist
- **Laurent MUZART**, Responsable développement projet GOCO₂, NaTran
- **Joachim LABAUGE**, Directeur développement CO₂, Elengy

Garante et garants de la Commission nationale du débat public (CNDP)

- **Catherine TREBAOL**
- **Jean-Pierre BOMBARD**
- **Marc NAVEZ**

Animateur-modérateur

- **Simon BLEAU**

Introduction

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette réunion publique de la concertation préalable sur le projet GOCO₂. Merci d'être venus nombreuses et nombreux ce soir, aussi bien en salle qu'en ligne, puisque nous avons une trentaine de participants qui sont également connectés à distance, ça me permet également de vous informer que la réunion est retransmise en direct. Il y'a des caméras en fond de salle qui vous filment de dos pour permettre aux participants qui sont à distance de nous suivre. Je suis Simon Bleau, en charge de l'organisation de cette concertation préalable et de l'animation des échanges de ce soir. Merci aussi à la ville de Saint-Nazaire de nous mettre à disposition cet espace ce soir. On se retrouve ce soir pour la dernière réunion publique de la concertation préalable sur le projet Grand Ouest CO₂, d'où l'appellation réunion publique de synthèse, non pas de clôture, puisque la concertation en elle-même s'arrêtera ce vendredi 19 décembre.

Nous voulions faire de cette rencontre un premier bilan collectif, et j'insiste sur ce point un premier bilan collectif de la concertation préalable à laquelle un certain nombre d'entre vous avaient d'ores et déjà participé. Donc dans un premier temps, le déroulé de la réunion de ce soir, on reviendra sur le déroulement, justement, de la concertation préalable. Puis, on aura l'occasion d'entendre un certain nombre d'entre vous sur votre regard sur la concertation préalable et sur le projet. Puis, dans un 3^e temps, on entendra également les maîtres d'ouvrages du projet GOCO₂, les 6 maîtres d'ouvrage. Nous vous exposerons également ce qu'ils ont retenu, en tout cas à ce stade de la concertation préalable. Et puis, bien entendu, nous entendrons également nos 3 garants qui sont ici présents et que je salue, qui exposeront également leurs 1ers enseignements de cette concertation préalable. Comme à l'accoutumée, il y aura plusieurs temps d'échange, évidemment, pour que vous puissiez réagir, poser des questions et, le cas échéant, recevoir des réponses. En tout cas, c'est l'esprit général de cette réunion publique de synthèse. Pour commencer, je vous propose de revoir, le film de la concertation, si jamais il y avait des gens qui découvraient le projet ce soir.

Passage du [film du projet](#)

Je vais passer la parole à nos garants pour qu'ils rappellent brièvement leur rôle et le cadre de leur mission. M. Navez.

Marc NAVÉZ, CNDP

Bonsoir. Effectivement, on aura l'occasion d'y revenir dans notre intervention tout à l'heure, mais cette concertation a été validée et garantie par la CNDP, la Commission nationale du débat public. Et à ce titre-là, la Commission nationale du débat public a désigné 3 garants, dont le rôle est d'assurer que la concertation se déroule dans des conditions favorables pour la bonne information et la bonne participation de tous. Donc on a eu l'occasion de présenter, les principes de la concertation préalable au cours des différentes réunions publiques.

Ce qui caractérise une concertation préalable, c'est qu'elle intervient très tôt dans un processus d'élaboration d'un projet. Donc, comme ça a été dit, c'est l'occasion, puisque ça intervient très tôt, de débattre non seulement des conséquences, des effets directs du projet, mais aussi de son opportunité, des variantes, des alternatives. Donc ça, c'est une particularité de la concertation.

Autre particularité de la concertation, c'est qu'on n'est pas là pour compter les pour ou les contres, mais simplement et c'est essentiel, pour enregistrer les avis, les prises de position, les arguments. Comme on le dit à chaque fois, tout avis compte, quel que

soit celui qui l'aimait, à partir du moment où cet avis est un minimum argumenté. Sinon, ce n'est pas un avis, c'est juste un slogan. Et à partir du moment où il est exprimé de manière respectueuse de l'avis des autres, qui peuvent être des avis divergents. Voilà, donc, le rôle des garants, de manière très brève. Et puis, on reviendra sur la suite, puisque, effectivement, au-delà de cette concertation préalable, le fait qu'elle soit garantie par la Commission nationale du débat public fait que le dispositif va se prolonger sous d'autres formes au-delà du 19 décembre. On aura l'occasion d'y revenir.

Retour sur le déroulement de la concertation préalable

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Tout d'abord, je vais passer quelques minutes à vous rapporter, ce qui s'est passé sur ces 2 mois et demi de concertation préalable depuis le 29 septembre. Comme le disait M. Navez, c'est une concertation préalable qui a été mise en œuvre par les maîtres d'ouvrage, mais dont les modalités, l'organisation a été préalablement confirmée, validée par la Commission nationale du débat public et par les garants. C'est une concertation qui s'est déroulée quasiment, finalement, sur une durée de 3 mois, il faut savoir que c'est la durée maximale qui est prévue par les textes. Donc, on s'était retrouvés pour la 1re réunion publique à Nantes le 6 octobre. A cette occasion, on a trouvé intéressant de vous remettre également un sondage qu'on avait fait à ce moment-là et qui permettait d'identifier, à ce moment-là, à l'ouverture de la concertation, les sujets dont vous aviez envie de parler pendant cette concertation préalable.

On en voit plusieurs. Le tracé des canalisations, la biodiversité, le financement, les usages locaux du CO₂. Ça a été, finalement, une feuille de route de notre concertation. Et je pense, mais on pourra en discuter collectivement ensuite, que tous ces sujets-là ont pu être traités au travers des différentes rencontres qui ont été organisées. Lors de la 1re moitié de la concertation, en octobre, on a suivi, avec cette concertation préalable, le parcours du CO₂, en commençant donc par les sites émetteurs, c'est-à-dire l'endroit où le CO₂ est émis, les fours à chaud de l'Ouest à Nantes, la cimenterie de Lafarge à Saint-Pierre-la-Cour et la cimenterie d'Airvault d'Heidelberg Materials. Donc, on a commencé avec des rencontres autour de ces sites industriels, à la fois sur les marchés et puis également des réunions publiques, certaines qui ont rencontré d'ailleurs une grande affluence, je pense notamment à celle d'Airvault, avec plus de 160 participants.

Et puis, pour compléter également cette 1re partie de la concertation préalable, on avait eu l'occasion d'avoir un webinaire sur les enjeux économiques et environnementaux de la décarbonation, qui était finalement autour de la question « est-ce que les choses sont prises dans le bon ordre avec le CO₂ ? » ; « Quelles sont les différentes options qui peuvent exister pour la décarbonation des industries du ciment et de la chaux ? ». Et examiner ces implications tant du point de vue environnemental, évidemment, que du point de vue économique. Vous avez ici quelques photographies de toutes les rencontres qui ont pu être organisées dans des lieux aussi diversifiés que dans des salles de collectivité pour des réunions publiques, mais également sur le marché de Laval et sur l'hypermarché U d'Evron, dans la Mayenne. Ensuite, de novembre à début décembre, on a changé et on a poursuivi le parcours du CO₂ en s'intéressant aux canalisations.

Près de 40 rencontres publiques sur tout le territoire

- 6 réunions publiques
- 8 rencontres dédiées aux canalisations (5 réunions thématiques + 3 ateliers)
- 16 rencontres sur les lieux de vie (marchés, centres commerciaux, etc.)
- D'autres rencontres : 4 sessions du groupe étudiant, 3 webinaires



Vous avez ici une carte qui représente finalement toutes les rencontres qui se sont tenues sur les canalisations. Les points bleus, ce sont des rencontres sur des marchés ou en tout cas des lieux de vie de type centre commerciaux. Et puis les points violet, magenta, ce sont plutôt des réunions publiques ou des ateliers. Des formats diversifiés sur tout le territoire qui est traversé par les canalisations. On a eu 3 ateliers territoriaux aux extrémités du réseau, dans les Deux-Sèvres, dans la Mayenne et puis dans la Loire-Atlantique, à l'Est de la Loire-Atlantique. Également des réunions publiques thématiques sur les canalisations et l'environnement, les canalisations et le passage sur les terres agricoles, la technique des canalisations également. Et puis, on a aussi fait évoluer ce dispositif de concertation. On avait eu des remontées de certains d'entre vous, notamment concernant l'accessibilité à distance de ce dispositif. Et il n'y avait pas forcément de visio qui était initialement prévu.

La plupart de ces rencontres, finalement, se sont tenues à la fois en salle, mais également ont été retransmises, filmées. Vous pouvez retrouver tous les enregistrements sur le site Internet de la concertation préalable ainsi que sur la chaîne YouTube de la concertation ici. Vous avez également quelques photographies qui vous représentent la diversité des modalités qui ont pu être organisées, du travail autour de cartes, par exemple, lors d'ateliers sur les canalisations.

Et puis, toujours la présence également sur les lieux de vie, le marché de Craon, le marché de Bressuire et bien d'autres. Et puis, sur les 10 premiers jours du mois de décembre, on a finalement atterri sur le bout de la chaîne, en tout cas, le bout de la chaîne en France, en s'intéressant au terminal CO₂, non loin d'ici, à Montoir-de-Bretagne, également aux perspectives de développement d'une économie régionale du CO₂. Il y avait eu beaucoup de questions sur ce sujet-là pendant la concertation, à savoir « est-ce que tout le CO₂ devait être stocké ? Est-ce qu'il était possible d'en valoriser une partie sur place ? » Cette réunion a permis d'apporter, je pense, de 1ers éclairages, de 1res réponses sur ce point.

Et puis, également, 2 webinaires.

Alors, le 1er a été, je pense, un temps fort aussi de la concertation préalable. C'était sur les enjeux du stockage. C'était un peu une particularité. Et je pense qu'on en reparlera

dans la soirée, puisque, effectivement, la concertation préalable s'arrêtait aux limites, finalement, françaises, aux limites administratives françaises. Mais, évidemment, la destination finale du CO₂ est bien au-delà. C'est le stockage de CO₂ plus loin, du stockage offshore, probablement en Mer du Nord ou ailleurs.

Et donc, ce webinaire, on a eu beaucoup de questions pendant toute la concertation sur les enjeux du stockage, sur les risques, sur la capacité de stockage, sur comment ça fonctionne, concrètement, tout ça. Et donc, ce webinaire a été l'occasion d'entendre des experts du sujet qui ont permis d'apporter des éclairages, de 1res réponses sur ces enjeux.

Et puis, on a également ajouté un webinaire en cours de route. Certains d'entre vous nous l'avaient suggéré dès la réunion d'ouverture. Et on a eu aussi des demandes en ce sens pendant toute la concertation. C'est d'avoir un webinaire sur la question des risques du CO₂ et notamment des enjeux liés au transport du CO₂ par canalisation. L'occasion d'entendre notamment L'INERIS, qui est le spécialiste indépendant des risques industriels en France.

Tout ça nous amène finalement à avoir organisé sur ces 2 mois et demi de concertation, presque 3 mois, près de 40 rencontres publiques sur tout le territoire. Donc, je le disais, des réunions publiques, des rencontres spécifiques sur les canalisations, des ateliers, des rencontres sur les lieux de vie. Et tout ça, alors, sans compter votre participation ce soir, on était au 15 décembre à 1 469 participants, ce qui est quand même significatif. Et je pense qu'on peut s'en réjouir.

1 469 participants qui se sont intéressés au projet en participant à l'une ou plusieurs de ces rencontres. Ce qui n'apparaît pas sur la carte, c'est évidemment les 3 webinaires qui ont été organisés et les 4 sessions des étudiants que je salue, ils sont tous présents ce soir. Ils présenteront un peu plus tard leur contribution. Et puis d'autres rencontres qui étaient également hors-champ de la concertation préalable avec les syndicats énergétiques, par exemple, ou avec la profession agricole, mais qui ont également eu lieu à d'autres moments en parallèle de la concertation préalable, souvent sur demande d'acteurs tiers.

La concertation, elle s'est faite lors de rencontres sur le terrain, mais également en ligne. On avait un site Internet qui a recueilli 11 000 vues cumulées depuis son ouverture mi-septembre. Également la chaîne YouTube, avec plus de 700 vues cumulées sur les différents replays des réunions publiques, des webinaires.

On a eu 64 contributions sur le site Internet, à la fois des avis, mais des questions, auxquelles à date, il a été apporté à presque toutes, des réponses, me semble-t-il. Et puis les cahiers d'acteurs qui affluent depuis quelques jours. On entendra certains auteurs de cahiers d'acteurs ce soir.

Je ne vais pas tous les lister. Des organisations économiques, telles que le MEDEF, des organisations syndicales, la CGT, la CFDT, des associations environnementales aussi, Avenir Environnement 44, des acteurs économiques, la FIBOIS, filière bois Pays de la Loire. Donc une grande diversité de contributions. Il en arrive encore et on sait qu'il y en a d'autres qui vont arriver. Et je pense que c'est une matière aussi qui est très riche pour la concertation. Et on va avoir l'occasion d'entendre quelques auteurs ce soir.

Et puis pour terminer ce tour de table de ce qui s'est passé pendant la concertation préalable, on a eu aussi un important relais médiatique et également des collectivités. Et en cela, je les remercie. Vous avez ici quelques captures d'écran rapides de la diversité de relais qu'il y a eu, tant par les collectivités que par les médias, sur les réseaux sociaux.

Et puis il y a eu aussi des initiatives qui ont été prises par les médias. Je pense notamment à La Nouvelle République, côté de Sèvres, qui a interrogé une contributrice

du GIEC sur la question du stockage de CO₂ avec un éclairage intéressant. Et puis également certains qui se sont exprimés au travers de médias.

Il y a eu des tribunes. Il y a eu cet accompagnement-là également par les médias et par les collectivités pendant toute la concertation préalable. Voilà pour vous brosser un rapide portrait de ce qui s'est passé pendant ces deux mois et demi de concertation préalable.

Retour de plusieurs acteurs sur la concertation préalable

Simon Bleau, Animateur-modérateur

Et comme je le disais, on a reçu beaucoup de contributions, des contributions diversifiées, des contributions très intéressantes. Et donc, un des objets de la rencontre de ce soir, c'est d'en entendre quelques-unes. Alors pas toutes, parce que je pense que sinon, on y passerait une bonne partie de la soirée. Mais l'idée, c'était de donner la parole aussi à quelques auteurs de contributions notables à cette concertation préalable. Et donc, je vais inviter en salle Martin Devyver de l'ADELE, l'association Loire-Estuaire Décarbonation, à bien vouloir s'asseoir. Et puis, également, Alexandre, Eliott et Leïla, qui sont les trois porte-paroles, les trois volontaires du groupe étudiant qui nous a suivis, et on y reviendra, pour présenter leurs contributions.

Et à distance, nous avons également Yvic Kergoac'h du CESER Pays de La Loire, accompagné de Pascal Lemesle. Également, Xavier Métay de France Nature Environnement Pays de la Loire. La proposition que je vous fais, c'est d'entendre ces différents acteurs nous présenter leurs contributions en quelques minutes, leur regard sur la concertation, leur regard sur le projet. Vous avez également vu qu'il y'a les logos des chambres d'agriculture. Ils devaient être là avec nous ce soir, c'était prévu... Mais voilà l'actualité du moment rend un petit peu compliquée leur mobilisation, je vous prie de bien vouloir les excuser pour leur absence. Mais il y'a des cahiers d'acteurs, plusieurs cahiers d'acteurs, on en a déjà reçu plusieurs, et d'autres qui doivent arriver de la part de la profession agricole.

En premier lieu, je vais peut-être passer la parole à une personne à distance, Yvic Kergoac'h du CESER Pays de La Loire, vous êtes du CESER, le conseil économique, social et environnemental de la région Pays de la Loire. Vous avez été l'auteur d'une contribution qui a été rendue publique dès les 1ers jours de la concertation préalable accessible [ici](#). Je vous passe la parole pour nous en dire quelques mots.

Yvic KERGOAC'H, CESER Pays de la Loire

Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Pascal Lemesle interviendra avec moi, pascal a été le rapporteur de cette contribution commune au CESER. Pour vous rappeler en quelques secondes le CESER, Conseil économique, social et environnemental régional, c'est la 2^e assemblée de la Région, avec un rôle consultatif, un laboratoire d'idées qui contribue à la construction des politiques régionales en représentant la société civile organisée dans toute sa diversité, organisation patronale, organisation syndicale, associations, organismes divers. Comme vous l'avez dit, on s'est basé sur une contribution un peu plus longue que le cahier d'acteurs qu'on a voté le 14 octobre, où on précisait un certain nombre d'éléments complémentaires pour des lecteurs qui sont moins avertis que peut l'être la CNDP, notamment. Pascal, je te laisse continuer.

Pascal LEMESLE, CESER Pays de la Loire

On a mis en exergue des points très importants tels que le projet global pour l'ouest de la France. GOCO₂, c'est un outil de pérennisation d'activités industrielles, mais aussi de développement.

On a été cité un certain nombre d'industriels qui sont les acteurs directs du projet, mais il faudrait aussi citer le grand port maritime et puis l'ensemble, je dirais, des acteurs économiques de la région, tels que des PME, tels que des associations qui contribueront, pourront contribuer largement, je dirais, à ce projet. C'est un projet qui rentre directement dans le cadre de loi restreinte à la décarbonation. La loi restreinte à la décarbonation répond, je dirais, aux objectifs du programme ZIBAC qui est piloté par l'ADEME.

Ce qui est à noter, c'est une coopération d'acteurs industriels. C'est assez remarquable, je dirais, d'observer ça. Et puis, également, c'est important de souligner les liens avec d'autres projets, tels que TakeKair ou Greencoast. Enfin, GOCO₂, c'est une ouverture potentielle sur d'autres connexions sur le territoire ligérien et on parle en particulier des méthaniseurs.

Yvic KERGOAC'H, CESER Pays de la Loire

Tous ces points positifs doivent être contrebalancés avec des points de vigilance qui nous semblent extrêmement importants d'un point de vue économique, social, environnemental pour contribuer à l'acceptabilité du projet GOCO₂ dans une démarche qu'on appelle ERC, éviter, réduire, compenser, assez classique. D'abord, rappeler qu'on est dans une nécessaire décarbonation de la construction, le petit film l'a rappelé, et qu'il s'agit bien d'une complémentarité de cette décarbonation, notamment des cimenteries, du four à chaux de Neau.

On a essayé de pointer tous les points de vigilance qu'on a pu recenser, du captage du CO₂ jusqu'à son stockage ou sa réutilisation pour ce qui concerne le CO₂ biogénique, donc issu de biomasse. C'est une infrastructure de transport également qu'on souhaite pouvoir ouvrir sur les structures émettrices du territoire, par exemple des méthaniseurs, pour qu'ils puissent se brancher pour contribuer également à l'acceptabilité du projet. On a également cité tous les points de danger qui peuvent exister, les risques qui peuvent exister.

Le CO₂ n'explose pas, mais il peut provoquer des phénomènes d'anoxie qui empêchent de respirer. Ce sont des choses qu'on a essayé d'évoquer, notamment, pour limiter les conséquences environnementales, les risques humains et naturels à toutes les étapes du process. Donc, je l'ai dit, la captation, le stockage et la réutilisation.

On a également évoqué les débats qui existent sur la débarque CCS, le stockage ou CCU, l'utilisation. Et pour nous, ce sont des procédés qui sont inéluctables, en complément de la sobriété des émissions de gaz à effet de serre. Et puis, il y a toutes les questions de financement du projet. C'est un projet qui est extrêmement coûteux. On sait que ça nécessitera un soutien public, mais ça doit se faire sous condition pour éviter un gaspillage d'argent public et pour une bonne gestion de cet argent public. À terme, le projet GOCO₂ pourrait être un marqueur pour la transition des territoires.

Ça pourrait être un marqueur économique, environnemental et social, bien évidemment. GOCO₂, c'est un complément des efforts menés pour la décarbonation du process de production. GOCO₂, c'est une perspective de durabilité d'activité industrielle.

C'est un maillage de différentes industries au sein du territoire et de projets liés aux objectifs de décarbonation. C'est un exemple à suivre sous réserve de respect des calendriers. Je veux parler de liens avec d'autres projets dont on a parlé. Mais c'est aussi, un moyen pour le public de s'approprier, sous réserve qu'une démarche de

concertation, je dirais, soit en lien direct avec le projet, permettant de suivre le calendrier et les objectifs peut être une bonne chose pour ce projet. D'où notre soutien au vu des informations connues à ce jour. C'est quelque chose qui a fait débat au sein de l'Assemblée.

C'est comme ça qu'on a mis un soutien du CESER au projet au vu des informations connues à ce jour.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, messieurs, pour cette présentation synthétique de votre contribution, dont la version complète est disponible sur le site Internet de la concertation préalable dans la rubrique des cahiers d'acteurs. Maintenant, je me tourne vers les 3 étudiants de l'UFR Sociologie de l'Université de Nantes qui ont travaillé sur le mois qui s'est écoulé à une contribution également sur le projet GoCO₂.

Alexandre, Elliott, Leïla, je ne sais pas lequel de vous 3 commence. A vous la parole pour nous présenter votre contribution.

Leïla, étudiante en sociologie à l'Université de Nantes

Bonsoir à tous.

Nous sommes un groupe de 12 étudiants, Master 1 de Sociologie politique et d'action publique, territoriale et environnementale à Nantes Université. Dans ce cadre, il nous a été proposé de suivre la concertation préalable sur le projet GOCO₂ au travers d'ateliers répartis sur 4 demi-journées. Lors de la 1re séance, nous avons découvert le projet GOCO₂ grâce aux auditions des garants, des maîtres d'ouvrage.

Nous avons relevé les thématiques qui nous paraissaient prioritaires et identifié les intervenants extérieurs à auditionner lors de la 3e séance. La 2e séance nous a permis de visiter une usine de chaux du groupe Lhoist à Neau, une visite particulièrement enrichissante. Au cours de la 3e séance, nous avons pu auditionner les acteurs extérieurs du projet que nous avions pour partie proposés lors de la 1re séance.

Xavier Métay, de France Nature Environnement, Pays de la Loire, Aurélie Prévost et Maire-Astrid Soenen de l'INERIS, Laurent Boutin et Emmanuel Parisot de la DREAL Pays de la Loire ; Brigitte Fargevielle du Groupe EDF et garante de la CNDP. Nous remercions tous ces acteurs qui nous ont apporté un éclairage complémentaire, tant sur le projet que sur la démarche de concertation. Enfin, sur la dernière séance, nous avons pu interroger une dernière fois les maîtres d'ouvrage, revenir sur l'ensemble des séances précédentes et travailler à la rédaction de notre contribution collective que nous vous présentons aujourd'hui.

Nous tenons à remercier les différents maîtres d'ouvrage, en particulier le groupe Lhoist qui nous a accueillis à Neau, pour le temps qu'ils ont consacré et la qualité des échanges. Étant pour la plupart novices des sujets du ciment et de la chaux, nous avons beaucoup appris. La contribution qui suit est une contribution à date, fondée sur ce que nous avons pu comprendre et analyser jusqu'à présent.

Elle revient notamment sur plusieurs points qui, selon nous, doivent être éclaircis pour que le débat sur le projet GOCO₂ soit complet. Elle porte à la fois sur le projet lui-même et sur la démarche de concertation qui nous intéresse naturellement au regard de notre formation. Aussi, nous espérons que notre regard sociologique pourra nourrir utilement la concertation.

Alexandre, étudiant en sociologie à l'Université de Nantes

Moi, je vais aborder le 1er sujet. L'une des 1res questions qui nous est venue à l'écoute du projet GOCO₂, ça a été celle des alternatives. Nous avons entendu les maîtres d'ouvrage répéter à plusieurs reprises que l'unique solution pour décarboner le secteur du ciment et de la chaux se trouvait avec le captage et le stockage.

Mais il nous semble qu'il fallait davantage poser la question des usages futurs du ciment et de la chaux. Nous aurions aimé entendre plus d'intervenants sur ce point pour évaluer si le projet GOCO₂ était indispensable. Nous aurions apprécié entendre des regards complémentaires, voire divergents, lors des auditions que nous avons pu mener.

Nous aurions aimé aussi avoir davantage de temps pour continuer à explorer les alternatives, comme les scénarios de l'ADEME qui ont été évoqués, mais sans les moyens d'en apprécier la portée ou les implications. Nous comptons donc sur la concertation continue pour apporter les réponses aux interrogations soulevées. En lien avec les questions des alternatives, nous sommes aussi posés la question de la durabilité du projet GOCO₂.

On sait que le projet GOCO₂ va s'inscrire dans un temps long, sur plusieurs décennies, mais comment peut-on s'assurer que les investissements décidés aujourd'hui resteront-ils pertinents dans plusieurs décennies, notamment avec potentiellement la trouvaille ou la découverte de nouveaux matériaux pouvant remplacer ces derniers. Un deuxième point que nous avons abordé est celle sur le périmètre du projet. L'échelle à laquelle la concertation s'est arrêtée, c'est-à-dire similaire à celle de la CNDP, qui s'arrête du coup au territoire, à la frontière du territoire. Aujourd'hui, nous ne connaissons pas encore le transporteur maritime et l'entreprise qui enfouira le CO₂, notamment en Pays du Nord.

Mais du coup, on entend ces deux points de vue des maîtres d'ouvrage, mais on s'étonne que de telles entreprises puissent s'engager dans un tel projet avec une telle ampleur sans connaître précisément l'aboutissement de ce projet, notamment lorsqu'on sait que la responsabilité du CO₂ incombe à ses émetteurs jusqu'à leur stockage. Par ailleurs, il nous semble que la définition claire du périmètre est nécessaire à la constitution du bilan carbone complet, lui-même nécessaire à l'évaluation de l'intérêt du projet dans son ensemble. En l'état, toutes les informations ne sont pas disponibles sur le bilan carbone.

Elliott, étudiant en sociologie à l'Université de Nantes

Pour continuer, j'aimerais qu'on s'intéresse à la concertation en elle-même. S'agissant de la démarche de concertation, nous avons relevé qu'elle était parfois obligatoire et parfois non, selon les caractéristiques des projets et les intentions des maîtres d'ouvrage. Donc l'orientation de la concertation, elle reste, au début tout du moins, tributaire de la façon dont les maîtres d'ouvrage présentent la problématique et ses alternatives.

Par ailleurs, une question centrale demeure, de quelle manière les participants peuvent-ils réellement influencer le projet ? S'agit-il d'un simple espace de discussion existant uniquement pour favoriser l'acceptabilité du projet, comme on a pu d'ailleurs parfois l'entendre, ou est-ce que c'est un dispositif qui permet effectivement de faire évoluer le projet, voire d'envisager une co-construction ? Et puis, quel est le rôle concret de la concertation ? Nous nous sommes parfois collectivement interrogés sur l'utilité de notre contribution, voire sur notre légitimité à porter un avis sur le projet, dont un certain nombre de points semblent déjà avoir été attribués. Nous avons également été confrontés à une masse d'informations relativement importante. C'est à la fois donc très positif, mais c'est aussi difficile à appréhender.

Il aurait probablement fallu davantage de sessions pour tout approfondir. Et nous avons à cet effet relevé qu'une des missions de la CNDP était d'assurer la bonne information du public en garantissant une communication accessible à tous. Et dans le cas présent, compte tenu de la complexité du projet et de toutes ses implications, c'est une mission qui nous a semblé partiellement atteinte.

Enfin, il nous semble nécessaire de s'assurer, pour avoir une confiance en la procédure, de la complète neutralité des garants de la CNDP vis-à-vis des maîtres d'ouvrage. On a aussi montré que la démonstration avait posé une question d'intérêt général. L'intérêt général de GOCO₂ fait débat, car c'est avant tout un projet industriel qui est porté par de grandes entreprises.

Il est donc essentiel d'éclaircir ses finalités. Nous avons parfois eu le sentiment que les efforts étaient demandés à la population, en particulier pour les territoires traversés par la canalisation, au motif d'un intérêt général. Pourtant, le projet semble servir en 1er lieu des intérêts privés.

Ici encore, notre réflexion n'est pas terminée. Il est important, par exemple, de replacer les émissions évitées par le projet par rapport à d'autres activités émettrices de CO₂ et de les mettre en perspective avec des références locales. Nous avons aussi compris qu'il y avait des enjeux en matière d'emploi et de perspectives économiques pour les sites industriels.

Nous soulignons d'ailleurs la transparence dont les maîtres d'ouvrage ont fait preuve concernant les bénéfices potentiels et les modalités de financement. Pour autant, la concertation continue devra aborder explicitement la question de la valeur ajoutée, la rétribution pour les citoyens, d'autant plus que le projet implique des financements publics. Finalement, malgré les limites qu'on a pu identifier, le processus de concertation a été très intéressant à suivre.

Concernant le projet GOCO₂, il nous semble normal qu'au terme d'un mois de travail, il s'agisse encore de nombreuses questions, mais on espère que notre contribution avec ces questionnements pourra nourrir la suite de la démarche et que les zones d'ombre que nous avons relevées progressivement seront progressivement éclaircies. Pour conclure, il nous semble essentiel de partir du principe que le débat n'est pas clos à l'issue de cette concertation préalable et les échanges devront se poursuivre. Merci pour votre écoute.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, Alexandre Elliott et Leïla. Effectivement, je pense qu'on peut vous applaudir, vous, vous et les autres étudiants également, qui sont tous présents en salle, et puis leur responsable, Sophie Orange également, qui a participé à cette démarche avec eux. Donc merci pour votre contribution, votre regard.

Maintenant, je me tourne vers Xavier Métay de France Nature Environnement, Pays de la Loire, qui est à distance. Monsieur Métay à vous la parole.

Xavier MÉTAY, France Nature Environnement Pays de la Loire

Merci à vous. Bonsoir. Donc, nous, en tant que Fédération régionale de protection de la nature et de l'environnement, on a d'abord trouvé que cette concertation préalable était de très bon niveau, tant dans son organisation, des stands, des présences sur des marchés, des réunions publiques, avec de la visio, des replays possibles, et aussi la présence de webinaires. A noter aussi que sur ces webinaires, il y a eu deux webinaires qui ont été ajoutés.

Ça a été précisé en début de réunion. Effectivement, ça correspondait aussi à une attente de nos associations d'en savoir plus sur les techniques de stockage et sur les risques industriels. Donc on voit que le porteur du projet a effectivement répondu positivement et a mis en place ces webinaires.

Donc une vraie volonté de vulgariser finalement des sujets très techniques et qu'il fallait parfois effectivement que le public, que les citoyens rentrent dans cette technique. On a vu qu'il y avait beaucoup de questions, beaucoup de réponses qui ont été apportées aussi, mais qu'il reste encore des questions et une grande attente d'en savoir plus de la part de nos citoyens et de nos associations de protection de l'environnement. Alors après, ce n'était pas simple puisqu'on avait une concertation, mais finalement avec trois projets, que nous, on estime qu'il y avait trois projets dans ce paquet cadeau.

Le premier, c'est le projet de capter à la source des émissions de CO₂ sur trois des 50 sites les plus émetteurs de CO₂ en France pour lesquels le gouvernement français a demandé d'engager des actions.

Le second projet concerne finalement le transport par la canalisation du CO₂ capté des sites industriels vers le port de Nantes-Saint-Nazaire, donc avec des canalisations qui passe à travers les différents départements de notre territoire. Et puis le dernier projet est finalement celui de l'enfouissement du CO₂ dans les couches géologiques pour un stockage qui se veut définitif avec effectivement toutes les interrogations qu'on peut avoir sur cette technique.

Et donc effectivement, à un moment donné, cette complexité d'avoir trois projets dans une seule concertation, des projets qui sont liés, mais pas les mêmes porteurs de projets entre le captage sur des sites industriels à la main de Lafarge et d'Heidelberg et de Lhoist, la canalisation qui est à la main finalement de NaTran et la transformation, la liquéfaction et la mise sur des navires par Elengy vient mélanger effectivement qui est responsable de quoi et peut-être amener des associations, des citoyens, des élus, des acteurs économiques à plus trop savoir sous quel angle aborder finalement ce dossier très complexe. Ce qui amène peut-être certaines défiances de la part de certains acteurs en disant « je ne sais plus trop de quoi on me parle ». Et malgré le fait que ça soit vulgarisé, au maximum, ça reste très technique et je pense qu'il faut encore qu'on prenne du temps dans les mois à venir ou d'ici la décision d'investissement de 2028 qu'on continue vraiment à travailler dans la concertation continue sur ces aspects de compréhension des différents enjeux à chacun des niveaux.

Après sur les aspects impacts environnementaux, effectivement chacun des projets que j'ai pu citer interroge par des impacts environnementaux fortement différents. Quand on parle d'une canalisation qui va traverser des espaces naturels et agricoles, quand on parle de techniques de stockage en mer du Nord qui peut nous paraître loin ou quand on parle de techniques de captage qui peuvent aussi consommer beaucoup d'électricité. Et puis peut-être pour finir mon propos, à un moment donné, on peut aussi se poser la question est-ce qu'à la fin de ce projet, si ce projet se fait, est-ce que c'est bien la lutte contre le réchauffement climatique qui va gagner et donc à quel moment on arrive aussi à cranter les choses au bon niveau ? Et peut-être que les industriels qui sont à la source de l'émission de ce gaz à effet de serre qui est le CO₂, se doivent de nous montrer encore plus fortement ce qu'ils engagent, ce qu'ils ont déjà engagé ou ce qu'ils vont engager dans les mois à venir ou les années à venir pour déjà diminuer aussi ces émissions de CO₂ sur leur site.

Et peut-être que la mise en place d'indicateurs partagés en permettant de voir partout à chacun comment chaque industriel atteint les objectifs de diminution soit par l'efficacité dans leur mode de production, dans leur process. Et puis ce qui nous

manque, je pense de façon collective et qui est l'une des responsabilités de la filière du ciment et de la filière de la chaux et qui est aussi une responsabilité des donneurs d'ordres et là je pense en particulier aux collectivités et aux services de l'État ou à l'État puisque ce sont eux qui font 80% des appels d'offres dans le bâtiment et dans les travaux publics. Si on veut parler de sobriété comme ça a été rappelé par des intervenants précédemment et diminuer la consommation de ciment et de chaux en France, c'est peut-être finalement à la commande publique déjà de montrer l'exemple et de pousser à ce que des alternatives puissent sortir de façon raisonnable économiquement parlant et puis qu'on puisse peut-être aussi avoir de l'argent pour ce type d'alternatives

On a un projet à plus de 2 milliards d'euros, peut-être qu'à un moment donné on peut aussi s'interroger sur où flécher de l'argent, sur de la sobriété matière, sur la sobriété énergétique qui ne viendrait pas en compétition avec le projet GOCO₂ mais qui permettrait justement de dire on n'a pas répondu à tout par le projet GOCO₂, on y a aussi répondu sur une autre économie qui nous paraît possible et en tout cas envisageable sur notre territoire. Vous voyez tout ça, ça sort un peu de ce projet GOCO₂ mais il ne faut pas qu'on l'oublie parce que les industriels qu'on a aujourd'hui qui portent ce projet peuvent faire leur part du travail en termes de déclin. Il y a tout un tas de choses qu'ils ne peuvent pas faire tout seuls et que c'est collectivement qu'on arrivera sans doute à être plus sobres dans nos consommations énergétiques de matière qui permettront à des industriels aussi de répondre d'une certaine façon à leur décarbonation.

En tout cas, nous, France Nature Environnement Pays de la Loire, faisons partie des acteurs qui allons déposer un cahier d'acteur dans les derniers jours. Ils devraient sortir demain ou plus tard jeudi et on y exprimera de façon plus détaillée ce que j'ai pu rappeler en quelques minutes. Je vous remercie.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, M. METAY, pour votre regard et bien noté également l'arrivée d'un cahier d'acteur. Et puis, dernier acteur à qui on proposait de passer le micro ce soir, c'est vous, Martin Devyver, représentant de l'association Loire-Estuaire Décarbonation. A vous la parole.

Martin DEVYVER, ADELE Association DEcarbonation Loire-Estuaire

Merci beaucoup et bonjour à tous. Juste quelques mots sur l'association ADELE, Loire-Estuaire Décarbonation, avant de passer sur GOCO₂. ADELE, c'est une association qui a été créée en septembre 2023 par un collectif d'acteurs publics, notamment la région Pays de la Loire, le grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire, les collectivités locales à Saint-Nazaire et un collectif d'industriels dont certains des porteurs de projets et les plus gros industriels du territoire Loire-Estuaire.

C'est une association qui a été créée spécifiquement pour piloter la démarche qu'on appelle Loire-Estuaire Décarbonation, soutenue par l'ADEME et France 2030 via l'appel à projets ZIBAC et qui a pour objectif d'enclencher la transformation du territoire et sa décarbonation, sa transformation vers un monde industriel plus bas carbone. Ça passe notamment par essayer de contribuer à faire émerger des infrastructures énergétiques, des infrastructures d'électricité, d'eau, de chaleur et de CO₂, et j'y reviendrai, qui permettent la décarbonation industrielle du territoire et d'un territoire plus élargi au niveau régional. Pour revenir à GOCO₂, j'ai eu l'occasion, au nom de l'association ADELE, de déposer un cahier d'acteurs pour en faire la synthèse.

GOCO₂, c'est un projet majeur et structurant de Loire-Estuaire Décarbonation qui a été soutenu dès les phases d'études d'opportunités en 2023, puis sur les phases d'études de faisabilité par la suite. Dès le début du projet, ça a été soutenu par Loire-Estuaire Décarbonation et donc par l'ADEME et France 2030. C'est déjà un projet majeur par son ampleur. 2,2 millions de tonnes de CO₂ évitées, c'est, pour vous donner un ordre de grandeur, à peu près 5 % des émissions de CO₂ industrielles projetées à l'horizon 2030. C'est 2,5 milliards d'euros, un investissement majeur, mais c'est également un impact majeur sur la décarbonation industrielle française. Et puis, c'est aussi un projet structurant pour la transformation du territoire via deux aspects.

Le premier aspect, c'est que GOCO₂, ça permet l'émergence d'une filière de production de carburant de synthèse via les projets Take Kair Care et GreenCoast que vous connaissez peut-être. Donc, les infrastructures de CO₂ qui vont être déployées, de transport et de liquéfaction, vont permettre, au-delà du stockage, également l'utilisation du CO₂ et donc l'émergence d'usines de production de carburant de synthèse sur le territoire et les impacts positifs socio-économiques associés. Et puis, si on dézoomé un petit peu au-delà du territoire, et c'était une question d'ailleurs qui est ressortie pendant la concertation, ces infrastructures CO₂ en émergence, elles doivent être au bénéfice du maximum d'acteurs possibles.

Et c'est l'objet d'une étude d'opportunité qui vient d'être lancée dans le cadre de Loire-Estuaire Décarbonation, piloté par NaTran, par ELENGY et par GRDF pour regarder, au-delà des 3 émetteurs GOCO₂ actuels, est-ce qu'il y a une opportunité de raccorder des plus petits émetteurs ? On ne va pas parler de millions de tonnes de CO₂, on parlera plutôt de milliers de tonnes de CO₂. Ça peut être des méthaniseurs, ça peut être des chaufferies biomasse, ça peut être des sites de transformation de valorisation énergétique de déchets. Comment ces infrastructures en émergence peuvent profiter à plus d'acteurs que les 3 gros émetteurs qui sont là aujourd'hui et qui permettent le développement de ces infrastructures ? Et puis, juste un mot pour finir également.

GOCO₂, c'est un projet industriel, évidemment, mais c'est un projet industriel qui s'inscrit dans une stratégie politique plus globale, une stratégie politique nationale et européenne. Il y a 3 ou 4 jours, ça devait être vendredi, on a eu la 3e version de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), en tout cas le projet de stratégie nationale bas carbone qui est sorti et qui a été publié par le gouvernement. Stratégie Nationale Bas Carbone, c'est vraiment le pilier de la réduction des émissions de CO₂ au niveau national. Vous avez des stratégies pour les grands domaines, le transport, les mobilités, l'agriculture et l'industrie. Et dans l'industrie, vous avez des objectifs de réduction via le levier du CCS, donc de la capture et le stockage du CO₂, 4 millions de tonnes en 2030 jusqu'à 20 millions de tonnes en 2050. GOCO₂, c'est vraiment une des briques essentielles de ces 4 millions de tonnes, puis de ces 20 millions de tonnes à l'avenir.

C'est un des projets les plus avancés au niveau français. Donc ça contribuera aussi à des objectifs de décarbonation nationale. C'est la même chose au niveau européen où le CCS est également un levier qui est vu comme essentiel pour atteindre les objectifs de décarbonation au niveau européen.

C'est notamment pour ça que GOCO₂ est aussi soutenu par des fonds européens.

Au nom de l'association ADELE, on soutient pleinement le projet GOCO₂ et on sera aux côtés des porteurs de projets pour voir ce projet se concrétiser par la suite.

Temps d'échanges

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, monsieur Devyver. Et puis, comme je vous le disais, on a entendu à l'instant plusieurs auteurs de contributions à la concertation préalable, mais je sais qu'il y en a eu beaucoup d'autres également sur Internet et évidemment lors de toutes les rencontres publiques. Je vous propose, pour celles et ceux qui souhaitent s'exprimer ce soir, pour apporter leur regard sur la concertation et sur le projet, d'ouvrir un temps d'échange.

Donc si vous avez des questions, des réactions, pour les participants en salle, vous levez la main, je vous passera la parole, on vous apportera un micro. Monsieur, je vous vois. Et puis également, pour les participants à distance, vous pouvez également lever la main.

Il faut cliquer sur Réagir, puis lever la main de façon virtuelle et même chose, on vous ouvrira le micro pour que vous puissiez vous exprimer. Donc on avait monsieur, vers le milieu de la salle, si vous pouvez relever la main pour que ma collègue vous voie. C'est bon, un micro arrive. Et si vous voulez bien, vous présentez également.

Intervention 1

Bonsoir, j'habite Saint-Nazaire. Mais qu'en-est-il de Donges ? Il me semblait que la raffinerie de Donges est en milieu inondable, déjà première chose. Et là-dessus, ils nous ont construit une usine qui elle-même va être cassée ses vaisseaux. Est-ce normal ?

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour cette question. Monsieur, également, je vais prendre plusieurs questions et puis, je laisserai les maîtres d'ouvrage répondre. Monsieur, également, au milieu de la salle, on vous apporte un micro.

Intervention 2

Bonsoir, j'ai entendu parler que pour économiser le CO₂, il fallait le capter absolument, etc. Je trouve ça aberrant. La première chose, c'est de ne pas en produire et éviter de faire, par exemple, des autoroutes, comme l'A69. Ce n'est pas de la libération, voilà. A Nantes, par exemple, il y a un hôpital qui est en construction. C'est du CO₂, du gaspillage de ciment, de parpaing, etc. En zone inondable aussi, c'est extraordinaire. Je veux dire, le captage du CO₂, c'est pour continuer à faire les mêmes bêtises qu'avant. Et encore, je suis poli. C'est uniquement pour faire croire qu'on fait quelque chose. Mais là-dedans, il n'y a aucun projet, aucune chose sérieuse étudiée. Le transport, on ne sait pas comment on va le faire. J'ai entendu dans un débat que le CO₂, ce n'était pas dangereux. Mais ce n'est pas du CO₂, c'est de la neige carbonique. Si la neige carbonique va dans les champs, va dans la rivière, ce n'est pas la même chose que de respirer un peu de CO₂. Je veux dire, c'est vraiment truffé de pièges, cette affaire. Et sans parler des finances, on dit dans un débat auparavant que c'est Lafarge qui va payer, etc. Non, c'est l'Etat qui va payer. C'est-à-dire que c'est nous qui allons payer. On sait bien ce que c'est. Voilà.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci monsieur pour votre intervention. Une 3e prise de parole au dernier rang. Et également, je vois sur le devant de la salle. Monsieur, je vous en prie.

Intervention 3

Bonsoir. Je suis citoyen nazairien. Et ce soir, j'ai un peu envie de pleurer.

Moi, je m'occupe d'un plan climat sur une collectivité voisine. Et c'est vrai que dans les collectivités, on a des finances qui fondent comme la banquise. Et je vois les milliards d'euros qui sont épandus ici pour prendre du CO₂ et le mettre dans un tuyau. C'est magique. C'est un peu comme les égouts. Vous voyez, on tire la chasse, puis hop, ça disparaît. Je rejoins mon collègue qui est intervenu avant. On a effectivement un langage qui est la seule solution, inéluctable, indispensable. Enfin, on a des éléments de langage qui posent déjà un peu le décor. Moi, j'ai consulté le dossier. Alors, je n'ai pas vu le webinaire sur le stockage, mais je n'ai pas vu d'objectif sur le stockage et le transport. On ne sait pas où va aller le CO₂. Moi, quand je prends la route, j'aime bien savoir où je vais. Je ne sais pas vous, mais ça me semble logique. C'est dans la fiche 4F. Dans la fiche 6A, on parle de coûts incertains avec de larges marges d'incertitude. Ça rejoint aussi ce que disait mon collègue. Une consommation électrique est estimée, dans l'article de Ouest-France, à 500 mégawatts. Sur le dossier, à 200 à 300 mégawatts. Donc là aussi, marge d'incertitude quand même assez certaine. Une consommation d'eau qui est notée à 10 000 m³ par heure d'eau de la Loire pour liquéfier le CO₂.

Est-ce que vous avez prévu des choses par rapport à l'adaptation au changement climatique ? Vous savez que le lit de la Loire, il va peut-être s'assécher de plus en plus souvent. Moi, je rejoins aussi ce que disait l'intervenant précédent. Je vois aucune rupture et même aucune transition là-dedans. Le ciment que vous allez produire, il reste carboné. Aujourd'hui, il y a une usine en Vendée, qui est l'usine Hoffman, qui propose du ciment zéro CO₂. Pourquoi là, les sites ne changent pas ? On continuera à utiliser du sable. Vous savez les tensions qui existent sur le sable. Des tensions qui existent sur le gravier parce qu'on prend souvent dans le lit des rivières. De l'énergie, bien entendu, pour produire du ciment.

Et puis, sur le projet global, 4,38 milliards d'euros. Take Kair, GOCO₂ et j'ai oublié le 3e, vous m'excuserez. Si on convertit ça assez rapidement à la louche, ça fait 60 000 postes de conseillers énergie sur une année. Sur 10 ans, ça fait 6 000 postes de conseillers qui peuvent faire de la sobriété énergétique partout en France. Ça fait à peu près 60 conseillers par département en France. Donc c'est de l'emploi. À comparer aux 4 500 emplois qui sont mis en balance dans le dossier, je trouve que ça ne pèse pas lourd. Et puis, effectivement, 2 usines SEVESO en plus. Donc en fait, moi, je considère qu'en résumé, c'est tout changer pour ne rien changer.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour cette contribution. Et monsieur au 1er rang, si vous pouvez relever la main, on vous apporte un micro. Et puis après, je laisserai les maîtres d'ouvrage réagir. Monsieur, si vous pouvez relever la main, simplement que ma collègue vous voit. Merci beaucoup.

Intervention 4

Merci, Mathias Tavel, député de la circonscription de Saint-Nazaire et Montoir, et un peu au-delà jusqu'à Savenay. Je comprends la nécessité de pouvoir empêcher la délocalisation, en gros, des usines de ciment et de chaux dont on a besoin pour un certain nombre de constructions ici, même si je partage la remarque qui a été faite sur l'utilité sociale de certaines constructions. N'empêche qu'on a besoin, pour du logement, par exemple, de ciment. Mais moi, après la concertation, il y a 2 questions sur lesquelles je reste sur ma faim.

La 1re, ça a été dit plusieurs fois, ça a été dit dans la salle. C'est le caractère réellement incompressible des émissions qu'il s'agit de capter. Si on met bout à bout la sobriété, les alternatives au ciment dans les matériaux, les procédés qui sont développés par

d'autres entreprises que celles qui portent ce projet-là, quelle est la part réelle, incompressible ? Et est-ce que ça justifie des milliards d'euros d'investissement que de les capter ? Est-ce que ces milliards d'euros ne pourraient pas capter ce carbone éventuel en restaurant, par exemple, des puits de carbone naturel, comme des forêts ou des zones humides qui sont extrêmement menacées aujourd'hui ?

Et le 2e point qui va avec, il y en a d'autres, mais les 2 sur lesquels je vais insister pour ne pas être trop long, c'est qui dit que c'est réellement incompressible ? Est-ce que ce sont les producteurs de ciment, et nous devons les croire, ou est-ce que c'est une expertise indépendante qui vient au départ du projet, et s'il doit se faire à intervalles réguliers en fonction de l'évolution des technologies, confirmer ou non le caractère incompressible de ces émissions qu'il s'agit de capter ? S'agissant de dépenser au moins 2 milliards d'euros et vraisemblablement d'argent public, je pense que ces 2 questions ne peuvent pas être laissées en suspens avant de prendre une telle décision.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci monsieur, donc j'ai noté plusieurs informations, mais également peut-être plusieurs questions. Alors un certain nombre, je pense, vont trouver peut-être des réponses ou en tout cas des éclairages dans la suite des présentations par les maîtres d'ouvrage. Mais je me tourne justement vers les maîtres d'ouvrage qui sont présents là ce soir. On a eu des questions sur les risques industriels. Des réponses ont été apportées via un webinaire. Mais s'il s'agit, par exemple, de créer des sites SEVESO, on a entendu cette question à plusieurs reprises.

Également la question de savoir si c'est vraiment la seule solution qui existe, la question de la consommation électrique, de la consommation d'eau pour la liquéfaction du CO₂. Alors, mesdames, messieurs, les maîtres d'ouvrage, est-ce que vous avez des réponses à apporter sur ces différents sujets ? On va vous apporter un micro au premier rang, s'il vous plaît, sans refaire non plus l'intégralité des débats de la concertation, mais en tout cas de grandes réponses.

Joachim LABAUGE, Elengy

Bonsoir à tous, Joachim Labauge, je suis le directeur du développement des activités CO₂ d'Elengy. Je pense que la question sur le risque d'immersion était pour le terminal, mais c'est ce que j'ai compris. Effectivement, le projet sera implanté sur le site du terminal méthanier existant, à l'intérieur de la clôture, qui est déjà un site SEVESO. Les activités s'intégreront au sein du terminal et prendront en compte les dernières évolutions des évaluations de la montée des eaux sur l'estuaire. Des travaux ont été menés ces dernières années sur le sujet. Donc ce sera pris en compte et fondamentalement, tous les sujets relatifs aux risques et aux risques naturels seront traités dans le cadre de l'étude de danger, qui sera élaborée dans les études à venir et qui sera soumis à enquête publique lorsque le dossier sera en cours d'instruction. Ce sont des sujets qui sont devant nous et qui seront pris en compte dans le cadre de projets industriels sur la zone.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour ces précisions. Je vous vois, monsieur, mais est-ce que côté maîtres d'ouvrage, il y avait d'autres réponses ? On y revient un peu plus tard dans la soirée, peut-être ? J'ai bien noté, il y a eu beaucoup de questions. Mais la difficulté aussi de ce soir, c'est de revenir, de faire un panorama de tout ce qu'on a entendu pendant la concertation. Il y a eu beaucoup de réponses qui ont été apportées pendant les 2 mois

et demi. C'est difficile de toutes les rapporter ce soir également. Monsieur, on vous apporte un micro.

Intervention 5

Vous me dites que tout va être prévu et à l'étude pour ce site SEVESO. Nous sommes d'accord. Mais le projet est déjà défini. Cette réunion est sympa. Elles sont juste obligatoires. C'est tout. C'est pour ça que nous sommes là. Mais toutes les décisions sont déjà prises. Et vous êtes en train de me dire que nous allons étudier le fait que mettre une usine SEVESO à cet endroit-là, pas de danger. Voilà où on en est.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci. Monsieur Labauge, je ne sais pas si vous souhaitez apporter un éclairage, peut-être en rappelant aussi le calendrier du projet.

Joachim LABAUGE, Elenzy

Bonsoir à tous Non, mais ça a été dit par M. Navez de la CNDP. On est dans un exercice de concertation préalable où réellement, le projet est à un stade très amont.

Le planning du projet, c'est une décision d'investissement en 2028. Et d'ici là, ça veut bien dire qu'on a encore au moins 2 ans de travail, d'études pour aller définir plus précisément le dossier. Et donc, c'est bien toute la difficulté de l'exercice, de la concertation préalable, c'est d'aller présenter un projet qui est réellement à un stade préliminaire.

Donc oui, on n'a pas les réponses à toutes les questions. Il y en a certaines sur lesquelles on a des indications. Mais c'est une réalité que le projet n'est pas décidé.

C'est une réalité qu'il y a encore beaucoup de choses à définir, que ce soit sur le terminal, le tracé du pipe ou chez les émetteurs. Et donc, à ce stade, voilà, à part vous dire, on va étudier ces questions-là et les réponses précises, on les donnera quand elles seront connues. À ce stade, on ne peut pas dire autre chose que ça.

Et c'est juste une question de confiance. Et c'est la difficulté de l'exercice, je le redis. Et ça, les garants aussi sont là pour ça, pour bien préciser qu'on est à un stade.

C'est le rôle de la CNDP de garantir qu'on a une information transparente et honnête par rapport aux interrogations légitimes du public.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Madame Trebaol, à vous la parole.

Catherine TREBAOL, CNDP

Peut-être que les mots que vous attendez, c'est la question de l'opportunité.

Pourquoi est-ce qu'on fait une concertation aujourd'hui ? C'est pour vérifier qu'il y a opportunité ou pas à faire un projet. Rien n'est décidé. Votre avis et vos avis, là, dans cette réunion de clôture, on est très contents de les entendre.

Parce que d'abord, ils vont être retracés dans le bilan, parce qu'ils ne sont pas uniques, parce que vous avez encore les moyens de contribuer aussi si vous êtes en association au niveau des cahiers d'acteurs. Et vous savez que votre argument est important, qu'il sera retracé. Donc merci de le dire.

La CNDP est là pour assurer effectivement une traçabilité complète de ce qui se dit pendant la concertation et pour faire en sorte que la formation soit complète et

accessible. Ça, je pense que ça a été le cas. Si ce n'était pas le cas, vous ne poseriez pas ce genre de questions.

Vous avez eu accès à des informations, mais la difficulté dans cette concertation, c'est qu'elle s'est étoffée et que les 40 réunions qu'il y a eues n'ont pas présenté forcément les mêmes choses. Donc c'est vrai qu'il y a énormément d'informations. Les maîtres d'ouvrage n'ont pas dit tout le temps les mêmes choses.

Ils ont complété leurs propos au fur et à mesure. Ils ont approfondi. Donc merci, à l'issue de cette réunion, si vous pouvez, de prendre le temps d'aller revoir sur le site, qui reste ouvert encore quelques jours, pour trouver plus d'informations et de nous écrire, éventuellement, s'il y a des choses qui sont passées sous silence.

Les maîtres d'ouvrage ne peuvent pas répondre à tout aujourd'hui, c'est sûr. La concertation va continuer si le projet est jugé opportun. Il n'y a pas de concertation continue si le projet n'est pas jugé opportun.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, madame, pour ces précisions. J'avais vu une autre main se lever de ce côté de la salle. Monsieur, on vous apporte un micro. Et également, de l'autre côté, également, juste après. Monsieur.

Intervention 6

Oui, merci.

Je suis donc Michel Leclerc et je suis membre de l'association environnementale dongeoise des zones à risque et du PPRT. Je vais rebondir sur ce que vous venez de dire en posant la question. Qui décidera de l'opportunité du projet ? Et à quel moment l'information sera donnée aux uns et aux autres ? Peut-être que vous pourrez répondre.

Concernant également la question qui a été posée tout à l'heure par l'intervenant qui est à ma droite, il est vrai que ce projet, qui est un site Seveso, vient se mêler à de multiples autres industries SEVESO dangereuses, je peux le vendre, tout ce que vous savez. Je ne vais pas les citer toutes, mais vous avez Total, vous avez Yara, vous avez Elengy, pour ne citer que ces trois-là, mais il y en a d'autres. Et il y en a d'autres qui vont être aussi installés.

Greencoast et tout cela. Pour avoir participé à quelques rencontres, à quelques webinaires, moi, j'ai trouvé, puisque vous demandez un avis sur la concertation, j'ai trouvé qu'autant sur le captage, autant sur le transport, autant sur la liquéfaction. Vous avez été prolix en propos, en explications, etc. Par contre, il manque un maillon. Et ce maillon, il a été soulevé, je crois, également par les jeunes étudiants, porte sur à la fois le transport maritime et également l'enfouissement. J'aimerais bien que, là aussi, on s'arrête, parce que si, demain, il n'y a pas de transport, si, demain, il n'y a pas d'enfouissement, le projet capote, parce que le CO₂ ne pourra pas sortir. Donc est-ce qu'on peut avoir, ce soir, des renseignements, des informations sur ces sujets-là ? Et puis une question qui remonte aussi à l'intervention du responsable du CESER. Quand il parle de subvention publique, sous certaines conditions, pour éviter le gaspillage des deniers publics, j'aurais aimé lui poser la question de savoir comment il envisageait les choses, comment il allait bloquer un petit peu ce ruissellement, comme certains diraient, de finances publiques vis-à-vis de ces entreprises et de ces projets. Je vous remercie.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, monsieur, pour ces questions. Alors il y en a un certain nombre de questions. Je ne veux pas botter en touche, parce que je sais que les maîtres d'ouvrage vont y revenir dans la suite de la présentation, parce que vos questions se recoupent et rejoignent, finalement, ce qu'on a entendu pendant les 2 mois et demi de concertation. Donc les maîtres d'ouvrage vont revenir sur un certain nombre de points. Peut-être une question vers vous, les garants, qui décidera de l'opportunité et à quel moment ? Monsieur Bompard.

Jean-Pierre BOMPARD, CNDP

Oui, Donc comment ça se passe ? Il se trouve que je suis membre de cette commission particulière et que je suis aussi membre de la Commission nationale du débat public. Donc comment ça se passe ? Il y a concertation préalable. Il y a donc le 19 janvier.

C'est une date très sympathique, d'ailleurs, puisqu'on a un mois pour rédiger dans une période, effectivement, particulière. Bon. Donc les maîtres d'ouvrage, les six maîtres d'ouvrage, il y a six maîtres d'ouvrage, pour que ce soit clair, auront deux mois pour répondre.

On rentrera après dans toute une mécanique, si vous voulez, d'autorisation, on va dire administrative. A titre d'information, peut-être que vous ne savez pas, mais c'est la préfète de la Mayenne, qui est maître d'ouvrage, on va dire, de tout ce qui est calendrier, détaillé des procédures administratives. Et pour répondre à une question qui a été soulevée sur les questions financières, il est bien évident que ce projet d'investissement, si les maîtres d'ouvrage décident d'investir, dépend de l'obtention des soutiens publics.

C'est-à-dire que s'il n'y a pas l'engagement d'Europe... En fait, pour reprendre une expression de M. De Charette lors d'une réunion, on est sur un tiers, un tiers, un tiers. Et donc, il y a, à ce moment-là, je dirais, si un des maillons ne fonctionne pas, eh bien, le projet lui-même est un projet qui risque fort de tomber à l'eau, au sens proche du terme. Bon. Donc, après, si vous voulez, la concertation préalable, il y aura une concertation continue. Alors, on peut comprendre, et moi, j'ai bien entendu, ça sera mis dans le rapport de manière explicite, tout ce qui a été dit. Il y a des gens qui sont hostiles au projet. Il y a des gens qui sont favorables au projet. Il y a des gens qui sont en situation un peu d'incertitude, c'est-à-dire qu'ils aimeraient mieux avoir plus de renseignements qu'ils n'en ont. Nous, quand nous avons reçu à la CNDP, et puis j'arrêterai là, le projet s'arrêtait à Elengy.

Mais nous avons été saisis, et en tant que CNDP, quand on est saisi, on ne peut pas dire, allez voir ailleurs. On est saisi, et il n'y avait pas, à l'époque, la séquestration du carbone. On rentre dans un processus, quand même, assez long en termes de décision d'investissement, en tant que tel.

Je crois qu'il faut bien avoir en tête que c'est vraiment une concertation au tout début, et je comprends parfaitement que des gens soient hostiles, que des gens soient sensibles aux dépenses des données publiques. Ce n'est pas très original, ça, quand même, pour ceux qui suivent l'Assemblée nationale. M. le député, je crois que c'est un élément extrêmement important, et tout ça, ça sera marqué noir sur blanc. Et après, les autorisations, si les autorisations sont données, la décision d'investissement dépendra des six maîtres d'ouvrage. Ce projet a cette caractéristique de mettre ensemble des gens qui sont concurrents. C'est quand même un élément assez important.

Alors après, où ira le CO₂ liquéfié ? La porte est ouverte, et comme vous savez, il y a aussi en cours, dans le nord de la France, un projet de canalisation pour amener le CO₂ dans les fosses, on va dire, norvégiennes. Donc on est toujours devant cette situation.

Je vous rappelle, pour ceux qui suivent le GIEC, qui se trouve que moi, je fais partie d'un des groupes du GIEC, mais sur la partie économique.

Dans tous les cas de figure, le GIEC a été très clair sur le sujet. C'est en dernière instance quand on ne peut pas faire autrement. Voilà, ça, c'est un élément important.

Alors évidemment, ce serait mal pris, donc je ne ferais pas une plaisanterie sur les trois petits cochons, mais les constructions... Pour l'instant, dans les fiches, vous avez une fiche complète là-dessus même si ça diminue la consommation de béton, vous avez encore, dans la fiche, besoin de béton.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, M. Bompard. Avant d'entendre les maîtres d'ouvrage, ils vont revenir sur plusieurs des sujets abordés, est-ce qu'il y a d'autres interventions de personnes qu'on n'a pas entendues jusqu'à présent ? Je vous vois, messieurs, lever la main.

Je regarde de juste. Aussi bien en ligne, n'hésitez pas. Puis dans la salle, s'il y a d'autres personnes qui ne se sont pas exprimées pour le moment. Je vous en prie, monsieur

Intervention 7

Oui, Jean-Louis Renaud, de Saint-Nazaire. Nous constatons actuellement une montée du bellicisme de notre société. A-t-on évalué l'éventualité que les infrastructures de gros CO₂ deviennent une cible militaire stratégique et a-t-on fait des études pour l'éviter ?

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, monsieur. Il y avait une autre main qui se levait. Madame, je crois que vous ne vous êtes pas exprimée jusqu'à présent. Et puis il y a une autre personne de l'autre côté.

Intervention 8

Oui, bonjour. Je suis Frédérique Bartheau. Je suis déléguée générale du MEDEF Pays-de-la-Loire. Je ne vais pas présenter le cas d'acteur qu'on a rédigé parce que d'abord, il est public. Tout le monde pourrait aller le voir. Nous, évidemment, on était en soutien de ce projet, mais pas pour l'intérêt privé, comme j'ai pu l'entendre, mais plutôt, justement, pour l'intérêt général. C'est un projet de décarbonation. Le représentant d'ADELE l'a dit, ça fait partie des objectifs gouvernementaux européens, enfin, des objectifs, je dirais, internationaux de transition écologique. Donc j'aimerais qu'on revienne à ça, en fait. Qu'est-ce qu'on veut ? Alors, si on ne veut plus produire de ciment, de béton, on ne va plus construire. Ça peut être aussi un argument, une position. Mais je pense qu'on a d'autres sujets, quand même, de préoccupations aujourd'hui. On a cité le logement. Nous, ça reste, au MEDEF, une des préoccupations majeures. Donc voilà, je pense qu'il faudrait retourner un petit peu le sujet dans l'autre sens, avoir un objectif tous communs. Moi, je veux faire comme M. Métay c'est saluer, d'ailleurs, la qualité du dialogue qu'il y a eu, la consultation sur ce projet. On participe à de nombreuses consultations publiques dans le cadre des consultations de la CNDP ou autres. Et honnêtement, je n'ai jamais vu autant de transparence sur un projet, autant de pédagogie, autant aussi d'incertitudes, mais qui sont révélées, dont autant de lignes qui peuvent bouger dans le temps. Je pense aux tracés, par exemple, sur le transport. On a vu que rien n'était arrêté. Donc voilà, je pense qu'il faut qu'on dialogue

plus ensemble encore. Peut-être que ça n'a pas été suffisant, pourtant, je trouve que ça a été majeur.

Et puis nous, une préoccupation qu'on a sur des projets comme ça, des projets de territoire, alors outre la décarbonation du port, le restaurant et toute cette industrie qui va être concernée, mais c'est aussi un sujet d'emploi, c'est un sujet de compétences avec des nouveaux métiers qui vont apparaître et sur lesquels, collectivement, il va falloir qu'on pense. Je voulais juste recadrer plutôt dans ce sens-là parce que ça concerne tout le monde, les citoyens. Et juste rajouter aussi, on a présenté ce projet GoCO₂ dans le cadre d'une conférence sociale régionale avec l'ensemble des partenaires sociaux, l'ensemble des syndicats salariés et des syndicats matronaux pour qu'il y ait de la pédagogie pour tout le monde puisqu'une fois de plus, c'est un projet aussi économique, un projet environnemental et un projet de territoire

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, madame. Je lis rapidement une contribution d'André sur le fil de conversation. Il y a des solutions plus humbles, plus nobles et naturelles pour capter le CO₂. Par exemple, la plantation d'arbres de haies qui, comme on le sait, capte le CO₂ et relâche de l'oxygène. Puis, également, une contribution de M. Perrine qui remarque qu'il existe plusieurs scénarios de ciment, des scénarios à 16 millions de tonnes de consommation, d'autres à 8 millions de tonnes, voire encore en deçà. Et donc, en fonction des scénarios considérés, les implications sont différentes pour les cimenteries. Voilà. Également, une réflexion assez longue qui sera consignée dans le compte-rendu de la rencontre. J'avais vu d'autres mains se lever dessus. Madame. On vous apporte le micro et peut-être après qu'on poursuivra les présentations. Je vous en prie.

Intervention 9

Bonsoir. Mireille Bourdon, du réseau France Nature Environnement, mais également membre du conseil maritime de Façade Maritime NAMO, qui regroupe la Bretagne et Pays-de-la-Loire. J'ai suivi à plusieurs reprises les réunions, que ce soit physiques ou bien sous forme de webinaire, et je tenais ce soir à apporter quelques éléments et remarques sur ce dossier.

Tout d'abord, je tiens à remercier, ça me rend très optimiste ce soir, d'avoir écouté les étudiants. Et je pense que la qualité de votre intervention, je vous salue vraiment, et ça me rend très optimiste sur les générations qui nous suivront. Premier point.

Deuxième point, vous avez apporté, donc, concernant la décision du porteur de projet, M. Bompard. Votre question me reste un petit peu à travers la gorge, à savoir que, si j'ai bien compris votre réponse, la décision, finalement, sera émise par les porteurs de projet. Or, une des questions ce soir sera qu'est-ce qui fera que les porteurs de projet abandonneront le GOCO₂? Le volet, maintenant, qui m'interpelle à la suite de ça, c'est le volet financier.

Et là, peut-être que le député, M. Tavel, nous apportera des éléments complémentaires, mais, à ma connaissance, il y a des accords qui ont été émis au cadre européen, en particulier entre la France et la Norvège, dans lesquels la Norvège s'est engagée auprès de la France à stocker dans ses mers, donc, ce fameux CO₂. En contrepartie, bien sûr, de subventions européennes. Et c'est là, pour revenir à ma question précédente, finalement, qu'est-ce qui fera que les porteurs de projet ne pourront pas donner suite? Ce sera l'argent qui manquera si les subventions européennes ne sont pas au rendez-vous.

Autre point concernant les interventions. Moi, je regrette, ce soir, l'absence de l'ADEME. Je l'ai écoutée, mais j'ai été assez frustrée, je dois le dire, dans ses interventions lors du webinaire sur stockage en mer. J'aurais souhaité, et j'espère qu'elle le fera, parce que nous ne sommes pas à la fin du dépôt des cahiers d'acteurs, que l'ADEME portera un cahier d'acteurs assez précis sur ce niveau de stockage en mer. Vous comprenez qu'en tant que membre du conseil de l'ADEME, moi, je me tourne plutôt vers le côté maritime, puisque c'est le sujet. Donc, pour ce qui est... Il se trouve que, dans le cadre de NAMO, il existe un réseau, et nous nous réunissons régulièrement et nous réfléchissons sur différentes thématiques portant sur la mer. Nous avons, dans ce cadre-là, fait intervenir un expert qui travaille, dans le cadre du GIEC, entre autres, sur, justement, le stockage du CO₂ en mer. Et il nous a apporté des éléments... Alors, excusez-moi, mais ce soir, je n'ai pas apporté toutes mes notes, je n'ai pas tous les chiffres, mais toujours est-il, sa conclusion était que le stockage en mer, ça peut être éventuellement une solution pour diminuer le CO₂, mais c'est peanuts au regard des émissions émises de CO₂, que ce soit au niveau de la France, que ce soit au niveau de l'Europe ou que ce soit au niveau du monde. Donc qu'on ne nous présente pas le stockage en mer comme étant la solution et l'avenir.

Aujourd'hui, nous avons beaucoup de questions à poser et ce soir, le public en est témoin. Et nous n'avons pas toujours eu les réponses à la hauteur. Concernant donc, en particulier, la sécurité, quand je parle du transport, mais du stockage en mer, quand je parle de la porosité des roches, nous avons eu des réponses, mais assez évasives. Quand on parle de fuite, on n'a pas eu de précision. Toujours est-il qu'aujourd'hui, il me semble très difficile de soutenir, ne serait-ce que par l'absence de réponses, ce projet. Et je m'interroge aujourd'hui sur est-ce que, finalement, on n'est pas en train de mettre sous le tapis quelque chose dont on donnera la responsabilité aux futures générations, et là, je m'adresse à vous, en particulier, vous, les jeunes, mais aussi les plus jeunes que vous. Est-ce qu'on n'est pas en train de mettre sous le tapis quelque chose ? Eh bien, vous, les autres générations, vous vous débrouillez avec ce problème. Je vous remercie. Excusez-moi d'avoir été si longue.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci. Merci, madame. Je vous propose, parce que ça fait finalement, comme je le disais tout à l'heure, la transition avec également quelques points sur lesquels les maîtres d'ouvrage souhaitaient revenir.

Regard des maîtres d'ouvrage

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Vous avez abordé la question de savoir est-ce que c'est la seule solution ? Quelle est la place de la sobriété ? Est-ce que c'est de l'argent bien investi ? Est-ce que c'est un projet qui est opportun ? Les enjeux associés au stockage, les risques ? Voilà, donc c'est autant de points sur lesquels je vais proposer aux maîtres d'ouvrage de revenir. En tout cas, merci, madame, messieurs, et puis également à distance pour avoir présenté vos contributions. Et je vais inviter maintenant les maîtres d'ouvrage à nous rejoindre pour présenter, pour revenir sur plusieurs points, sur plusieurs points de la concertation préalable, à commencer par l'opportunité du projet qui a été vivement débattue, et on le voit encore ce soir.

Également la question des financements publics, également, qui est ressorti à maintes reprises pendant la concertation préalable. La question du bilan carbone, également. On l'a entendu un petit peu ce soir, mais aussi dans beaucoup d'autres réunions.

La question, finalement, des impacts pour les territoires traversés, notamment en matière de risques. Et là, ça revient ce soir. Et puis la question du stockage, du stockage de CO₂. Pourquoi ce n'est pas dans le projet ? Qu'est-ce qu'on en sait ? Qu'est-ce qu'on n'en sait pas ? C'est autant de questions sur lesquelles les maîtres d'ouvrage vont revenir. Peut-être pas pour rapporter tous les éléments qui ont été exposés pendant la concertation, mais en tout cas pour présenter ce qui a été fait pendant la concertation sur ces différents sujets, et puis aussi, sur un certain nombre de points, probablement, ce qu'il reste à faire. Tout d'abord, je me tourne vers vous, Jean-François Bricaud, directeur Décarbonation et Développements Industriels de Heidelberg Materials, pour la cimenterie d'Airvault.

Et je crois que vous souhaitez revenir sur la question de, finalement, est-ce que les choses sont prises dans le bon sens avec le CO₂ ? Quid de la sobriété dans tout ça, de la consommation de ciment et des alternatives, finalement ? Voilà un vaste sujet. Quel est votre regard là-dessus

Jean-François BRICAUD, Heidelberg Materials

Bonsoir à toutes et à tous. Donc, effectivement, je vais revenir sur un point qui a été relevé dans les différentes questions que vous avez proposées juste avant nos interventions. Prendre un peu de recul sur la notion de décarbonation pour nos activités, de façon à ce que je puisse répondre à la notion de sobriété. On a parlé de CO₂ incompressible. Enfin, comment s'instituent tous ces points par rapport à l'activité cimentière et l'activité de la chaux. Notre politique de décarbonation se décompose en trois temps, en trois étapes.

La première touche la notion de sobriété. Cette partie est extrêmement importante. Donc, le premier point, on répond aujourd'hui à un marché. C'est un point important. Il faut rappeler aujourd'hui qu'on est sur une consommation de ciment au niveau de la France qui est voisine de 17 millions de tonnes, et vous en avez 15 millions de tonnes qui sont produites en France. C'est-à-dire qu'à ce stade, vous avez 2 millions de tonnes de ciment qui ne sont pas produits sur le territoire français. Donc, on a déjà un recul par rapport à la notion de consommation. Le deuxième point concerne la notion d'accompagnement de cette évolution. Et on le résume de façon assez imagée. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nos messages auprès de nos clients, etc., c'est la notion de béton au bon endroit. Et de façon plus générale, notre politique aujourd'hui est de développer des ciments avec moins de clinker et, derrière, développer des bétons avec moins de ciments. Et ensuite, par rapport à la construction et aux bâtiments, de mettre moins de béton par l'utilisation en bon escient de nos matériaux de construction. C'est un message extrêmement fort que notre profession porte. Et ça, ce point-là n'est pas nouveau, mais on le rappuie également ce soir. Je pense qu'il était important de le faire. Cette notion de sobriété, également, c'est un point important à souligner. L'un de nos premiers échanges dans cette phase de concertation n'avait pas forcément été mis particulièrement en avant. Et à l'écoute des différentes réunions publiques, ce point-là, vous le voyez aujourd'hui, il apparaît en premier point. Ce n'est pas la première fois qu'il apparaît en premier point et qu'il a évolué par rapport à cette thématique.

Le deuxième point porte sur la notion sur laquelle on appuie, effectivement, de façon importante, notre politique de décarbonation. Le point important, également, parce qu'au vu des questions que vous posez, on n'avait pas forcément prévu d'en parler ce soir, puisque ça a déjà été des points évoqués précédemment, mais je vais me permettre de rappeler quelques données. Aujourd'hui, l'industrie représente 18 % des émissions de gaz à effet de serre. La chaux et le ciment représentent quasi la moitié des 50 sites les plus émetteurs de gaz à effet de serre en France. Vous avez en face de

vous des acteurs qui émettent du CO₂. D'où nos ambitions sur cette thématique-là. Le premier point, c'est ce qu'on appelle les premiers leviers de la décarbonation. Une personne évoquait l'ADEME tout à l'heure. Donc là, on s'appuie clairement sur un document porté par l'ADEME, qui est le Plan de transition sectoriel. Donc on relate les premiers points, ce qu'on appelle les premiers leviers de décarbonation. Ce sont les prérequis pour parler du projet qu'on parle aujourd'hui. Sans travaux sur cette partie-là, on n'a pas lieu d'être là ce soir. Et tous les acteurs que vous voyez ce soir en face de vous sont des acteurs qui sont très actifs sur la notion de premiers leviers de décarbonation. Je vais les détailler, mais pourquoi également on est extrêmement très actifs ? C'est que clairement, ces premiers leviers-là sont bien évidemment extrêmement importants, prérequis, mais c'est également ceux qui coûtent le moins cher. Le projet GOCO₂ qu'on vous porte aujourd'hui, si notre activité pouvait s'en passer, on s'en passerait. Car aussi bien en termes d'investissement et de coûts opérationnels, ce projet sera très coûteux pour nos activités. Les premiers leviers de la décarbonation, je vais les rappeler rapidement. L'efficacité énergétique, le développement de combustibles, la disparition de la consommation de combustibles fossiles pour l'apparition de combustibles solides de récupération, ce qu'on appelle des combustibles alternatifs dans lesquels on va rechercher une part de biomasse extrêmement importante. Et le troisième point également extrêmement important, le développement de ciments moins carbonés. Et tous les points que je vous évoque n'ont pas débuté demain, hier. Ils ont démarré depuis plusieurs années. Variables en fonction de la maturité de l'ensemble des sites. Pour le site que nous représentons aujourd'hui d'Airvault pour le groupe Heidelberg Materials, ce dernier, lui, est en pleine mutation. On a lancé un chantier qui a démarré à l'été 2022 pour une nouvelle ligne de production. Qui nous permettra d'optimiser l'ensemble de ces premiers leviers de décarbonation. C'est un investissement à peu près de 350 millions d'euros.

(interruption depuis la salle)

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Monsieur, est-ce que vous pouvez laisser poursuivre pour l'instant ? Monsieur, il y a eu plusieurs réunions qui se sont tenues. Il y a eu plein de réponses qui ont été apportées. L'objectif ce soir, c'est de faire un bilan à chaud. On ne pourra pas refaire les trois mois de concertation en deux heures ce soir. C'est la limite de l'exercice de ce soir, et j'en ai conscience.

Jean-François BRICAUD, Heidelberg Materials

Sur les premiers leviers de décarbonation, je vous évoquais le cas d'Airvault, c'est le cas également de Lafarge, qui ont entamé cette démarche depuis plusieurs années. L'autre point important, c'est le profil de nos émissions de gaz à effet de serre. Tout à l'heure, on a évoqué la notion de CO₂ incompressible. C'est un point extrêmement important, puisque la particularité de nos activités du ciment et de la chaux, c'est leur profil des émissions de gaz à effet de serre. Vous avez un tiers des émissions qui sont liées à l'énergie nécessaire à la production de ciment. Cette partie-là est assez commune des acteurs qui émettent des gaz à effet de serre. Et ensuite, on a deux tiers de nos émissions qui sont liées à la décarbonatation du calcaire. Le calcaire, c'est la matière principale pour produire du ciment. Lorsque vous montez cette matière en température, c'est du carbonate de calcium qui va se décomposer avec une part de CO₂ qui va partir à l'atmosphère. Et celui-ci, c'est cette part de CO₂ qu'on appelle CO₂ incompressible, puisque pour pouvoir produire du ciment, il nous faut du calcaire. Et lorsque vous portez ce même calcaire à température, c'est lui qui émet du CO₂.

Donc, pour cette partie-là, vous l'avez bien compris, la phase 2 qui est présentée dans le diapositif, qui est juste au-dessus de moi, on travaille sur les premiers leviers de décarbonation. Cette partie-là est bien avancée. Elle n'est pas terminée. Elle continuera à travers le temps. La notion de ciment moins carboné a débuté plusieurs années. Elle va continuer à durer. Et ensuite, on a la troisième étape qui est vraiment ce qu'on appelle, en dernier recours, c'est la notion de traitement du CO₂ qu'on appelle incompressible, qui est issue de la décarbonation du calcaire.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour ce bref rappel. Encore une fois, c'est un rappel et j'en ai conscience. Ces éléments-là ont été abondamment développés dans d'autres cadres, de même que le sujet du financement du projet et notamment de la part des financements publics. Est-ce que c'est de l'argent qui est bien investi, tout ça, GOCO₂? Est-ce que, Thomas de Charette, vous êtes responsable de décarbonation pour Lafarge Ciments, un autre cimentier engagé dans le projet GOCO₂, qu'est-ce qui a été dit pendant cette concertation sur ce sujet et quels sont peut-être aussi les sujets qui restent à approfondir?

Thomas de CHARETTE, Lafarge Ciments

Oui, bonsoir à tous. Sur cette notion de financement de ces projets, quelques notions qui paraissent importantes.

Comme vient de l'expliquer Jean-François, la partie du captage, c'est vraiment... On va chercher les tonnes ultimes pour finir la décarbonation totale. Donc c'est vraiment l'effort qu'il y a à faire à ce moment-là. C'est ce qu'on va appeler un effort... Ce sont les tonnes marginales qu'il faut aller chercher.

Et donc on sait bien que les derniers efforts à faire sont les plus coûteux. Et donc, effectivement, dans notre stratégie de décarbonation, on a déployé, on déploie tout un tas de leviers pour se décarboner sur lesquels il n'y a pas besoin d'aller chercher de la finance publique parce que ce sont des choses qui sont accessibles et qu'on peut faire rapidement et tout de suite avec un certain niveau d'efficacité. Quand il faut aller chercher le dernier effort, alors, là, ça devient plus compliqué. Et là, la puissance publique, le politique a tracé une trajectoire. Et cette trajectoire, elle n'est pas forcément adaptée à l'effort économique qui est supportable à l'instant T. Et la trajectoire du politique, c'est laquelle? Elle est fixée à la fois par l'Europe, par la France. C'est réduire de 50 %, par exemple, les émissions de CO₂ de l'ensemble des 50 sites les plus émetteurs à 2030. L'Europe, elle, a quelque chose qui s'appelle le Fit for 55, c'est 55 % des émissions à 2030 par rapport à 1990. C'est un nouvel objectif qui est arrivé. C'est l'objectif ultime, c'est net zéro, c'est-à-dire quasiment zéro émission à 2050 en Europe. Et puis, il y a un objectif intermédiaire qui est en train d'être proposé, qui est 90 % de réduction des émissions à 2040. Voilà. Et quand, nous, on nous dit, sur les 50 sites les plus émetteurs de France, il faut réduire de 50 % les émissions de CO₂ à 2030, eh bien, ça nécessite, à ce moment-là, le recours à aller chercher, effectivement, ces tonnes ultimes et le recours à le captage du CO₂.

Mais dans des conditions économiques qui, à l'horizon 2030, ne fonctionnent pas sans un soutien. Et c'est pour ça que ce que fait, de manière avisée, et je vous expliquerai en quelques mots comment, elle fixe un cap ambitieux et elle met des mécanismes d'incitation ou de soutien. Il y a tout un tas de mécanismes qui peuvent exister. Vous pouvez avoir des exonérations d'impôts pour certains. Vous pouvez avoir des subventions, par exemple. C'est le cas en l'espèce d'un programme de soutien et de subvention pour permettre à des projets de voir le jour dans des conditions

économiques qui ne seraient pas réalisées sans la subvention, parce qu'on veut que ces projets soient réalisés dans une échelle de temps qui est plus courte que ce qui aurait normalement permis de le faire simplement par l'investissement privé. Et c'est exactement le cas présent.

Et pour ce faire, l'État, malgré tout, il fait très attention, effectivement, à son argent. En l'occurrence, la manière d'obtenir ces subventions, elles sont soumises à des appels d'offres qui sont publics. Vous pouvez aller sur le site France 2030 de l'ADEME. Vous avez accès à tous les appels d'offres pour pouvoir y répondre. Et c'est nécessairement compétitif. C'est-à-dire que vous déposez des projets sur lesquels ce sont les meilleurs projets, c'est-à-dire ceux qui ont les coûts d'abattement les plus bas, qui vont obtenir un financement. Donc vous êtes en compétition avec d'autres projets. Alors parfois, l'ADEME peut faire des enveloppes par type de secteur ou par type d'activité, et c'est compétitif. Donc l'ADEME sélectionne. C'est soit l'ADEME, soit après, ça peut se décider aussi au niveau du secrétariat général pour l'investissement. Mais en fonction de la performance de votre projet, vous allez être sélectionné ou pas sélectionné. Et ça, c'est au niveau français. Au niveau européen, vous avez exactement le même type de fonctionnement puisqu'on peut aussi aller chercher des fonds européens. Il y a un grand fonds, on en a parlé lors du webinaire précédent, qui s'appelle l'Innovation Fund, qui a pour but d'accélérer les innovations en lien avec la décarbonation. Et là, c'est pareil, c'est ultra compétitif. Donc ce sont les meilleurs projets et ceux qui ont la meilleure efficacité de l'argent public investi, ramené à la tonne de CO₂ abattue qu'il emporte. Donc tout le monde ne gagne pas, bien sûr. Il faut avoir les meilleurs projets pour pouvoir obtenir ces subventions. Et ce fonds-là, en particulier, le Fonds pour l'innovation européen, il est notamment financé intégralement par la taxe carbone payée par les industriels. Donc nous, en tant qu'émetteurs, on est soumis à une taxe carbone. Cette taxe carbone, elle vient abonder un fonds et lequel fonds redistribue cet argent aux projets les plus vertueux, à savoir ceux qui vont permettre, avec la meilleure efficacité économique, d'abattre le plus de CO₂. Donc c'est ça, la logique du financement.

Il y a beaucoup de financement privé et il y a aussi du financement public qui a pour vocation de pouvoir faire exécuter la stratégie d'un pays. Si la France avait dit, les 50 sites les plus émetteurs de France, je veux qu'ils réduisent de 50% leurs émissions en 2050, il n'y avait probablement pas besoin de financement public. Parce qu'en 2050, les conditions économiques, la taxe carbone, etc., auraient atteint un tel niveau qu'il n'y aurait peut-être pas eu besoin. Si on dit il faut réduire de 50% les émissions à 2030, alors ça crée ces conditions-là.

C'est illustré, puis je terminerai mon propos avec ça, par une notion qu'on avait aussi explicitée lors d'un webinaire, qui est la valeur d'action pour le climat. Elle dit, en fonction de l'ambition et des objectifs fixés par la puissance publique, quel est le coût maximum en dessous duquel il est pertinent pour qu'un État investisse dans une action de décarbonation, parce que ça va générer les bénéfices attendus. Et aujourd'hui, cette valeur d'action climat, elle est en valeur de cette année à 256 euros la tonne, et elle sera, en 2030, à 300 euros la tonne de CO₂. Donc ça, c'est un guide pour l'État. C'est un guide qui lui dit, si je reçois des projets qui ont un coût d'abattement du CO₂ à moins de 256 euros la tonne, valeur 2025, alors c'est pertinent d'investir. Ça ne veut pas dire qu'elle va le faire, parce qu'elle va, encore une fois, les projets, c'est compétitif. Donc elle va sélectionner ceux qui sont les meilleurs. Mais ça veut dire que si vous êtes en dessous de cette valeur, alors ça fait du sens d'y contribuer.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, monsieur de Charette. Poursuivons avec un autre thème qui est revenu aussi beaucoup. C'est la question du bilan carbone. De façon assez brève, s'il est possible, pour qu'on puisse réavoir un temps d'échange juste après, pour que ce message s'adresse aux intervenants qui suivent. Monsieur Lelong, je vous en prie, vous êtes le responsable de Lhoist.

Vincent LELONG, Lhoist

Oui, donc bonsoir à tous. Donc le bilan carbone, alors, effectivement, on a beaucoup entendu parler du bilan carbone. On n'a pas fait de bilan carbone, parce qu'on est au tout début des projets et que le bilan carbone, il va intervenir dans un deuxième temps quand, notamment, on aura à faire les évaluations environnementales de nos projets. Et il sera de toutes les façons fait, notamment dans le cadre de l'évaluation environnementale globale qui va être menée dans le cadre de GOCO₂.

On a un projet en France dans lequel Lhoist est impliqué, qui est dans le nord de la France, qui s'appelle Cap décarbonation. On a fait ce bilan sur Cap décarbonation à la demande de l'autorité environnementale. Et il est très positif. Alors pourquoi il est très positif ? C'est qu'en fait, au niveau du fonctionnement, on capte le CO₂ par des technologies, essentiellement à base d'électricité. L'électricité, en France, aujourd'hui, elle est largement de production nucléaire, donc décarbonée. Elle le sera de plus en plus au fur et à mesure qu'on aura le développement de photovoltaïques, d'éoliens et autres énergies renouvelables partout en Europe, en France, mais aussi partout en Europe. Donc du coup, sur le long terme, toute cette électricité qui sera utilisée pour capter le CO₂ ne viendra, je dirais, n'aura pas d'impact sur le bilan carbone. Donc ça, c'est au niveau du fonctionnement. Ensuite, au niveau de la construction des ouvrages, c'est clair que quand on va construire l'ouvrage, on va utiliser de l'acier pour construire les tuyaux, construire les usines, construire les bateaux, etc. On va utiliser aussi, bien sûr, du ciment, du béton, des choses comme ça, qui émettent du CO₂. Et donc, du coup, il y aura des émissions de CO₂ initiales. Mais ces émissions de CO₂ initiales, on n'en a pas fait l'évaluation aujourd'hui, mais elles seront sans doute, en l'espace d'une année, je dirais, compensées par le captage de CO₂, puisqu'on envisage de capturer plus de 2 millions de tonnes par an. Et donc ensuite, comment on va pouvoir capturer du CO₂ ? On va pouvoir faire du ciment décarboné, puis de la chaux décarbonée. Et donc tout ça, ça va permettre de fabriquer des matériaux de construction pour les prochains projets où on aura capté du CO₂ avec des matériaux décarbonés. Donc du coup, le bilan carbone du prochain projet de CCS avec la construction des canalisations sera encore meilleur parce qu'on aura utilisé des matériaux décarbonés. Donc voilà. Pour le bilan carbone, je dirais, voilà ce qu'on peut en dire.

Après, c'est la première fois que je fais une concertation préalable. Dans le groupe Lhoist, on n'a pas l'occasion, souvent, de faire... Parce que la concertation préalable, c'est obligatoire. Au-delà de 600 millions d'euros d'investissement, c'est assez rare qu'on fasse ce genre de choses, et surtout en France. Donc moi, cette première concertation préalable, il y a deux choses qui m'ont un peu alerté, et on les retrouve ce soir.

La sobriété, au début, j'ai dit, pourtant, on fait beaucoup d'efforts de sobriété pour produire de la chaux. On essaie de réduire les consommations énergétiques. On essaie de maximiser nos gisements, etc. Ensuite, le deuxième, c'était le CCS, où vraiment, il y a eu des gens qui étaient, comme on l'entend ce soir, hostiles, hostiles, sceptiques ou hostiles à ce stockage, à ce système de stockage. Et moi, la sobriété, ça m'amène à me dire qu'il faut absolument qu'on communique davantage sur l'utilité de nos produits, l'utilité commune de nos produits. On ne fabrique pas de la chaux pour émettre du CO₂.

La chaux, on est dans 200 applications industrielles. Je peux vous dire que quand un industriel, il choisit la chaux, c'est que c'est vraiment le produit qui lui coûte le moins cher. Et ensuite, il veut réduire sa consommation tous les ans. Donc, du coup, tous les ans, on essaie d'améliorer la quantité de chaux utilisée dans le procédé. Donc, du coup, la sobriété, on la connaît au quotidien par les améliorations des process de nos clients, mais aussi par l'amélioration de nos produits. En traitement de fumée, je prends un exemple. Un exemple des incinérateurs de déchets industriels spéciaux. Je travaille dans le groupe depuis 26 ans. Il y a 26 ans, il y avait une grosse usine au bord de la Seine qui consommait 10 000 tonnes de chaux par an pour traiter des déchets industriels spéciaux pour éviter les métaux lourds, l'acide, etc. Aujourd'hui, on a mis au point un produit, on a divisé par trois la consommation. Ça, c'est de la sobriété. C'est par la recherche et le développement qu'on a mis au point une chaux qui permet de diviser par trois les émissions. Quand on utilise de la chaux pour construire un remblai d'autoroute ou de TGV, comme on l'a fait pour le TGV Bretagne, ça sert à quoi ? Ça sert à réutiliser les matériaux locaux pour éviter d'aller faire des emprunts pour construire des remblais. Donc, on a un effet environnemental. Alors, c'est vrai, on va émettre du CO₂ parce que la chaux émet du CO₂, malheureusement, on ne peut pas la produire sans calcaire. On ne la trouve pas naturellement et il faut effectivement cuire ce calcaire et mettre du CO₂. Donc, du coup, nos produits, ils ont des vraies utilités communes, une utilité commune et une utilité aussi environnementale. Donc, il faut regarder la globalité des choses et pas seulement se limiter à, je dirais, il faut capter, aller stocker en Norvège, etc. Oui, mais il faut regarder aussi tout l'intérêt qu'on a, je dirais, à long terme, à employer ces matériaux.

Après, il faut aussi faire confiance, quand même. Nous, on travaille dans des usines. On est à la campagne. On est dans la ruralité. L'usine de Neau, c'est en Mayenne. Le personnel, il est du coin. Il évolue avec la ruralité. Et les personnels qu'on emploie, on a aussi des jeunes qu'on emploie, ils évoluent aussi et ils ont une conscience écologique. Donc, du coup, il faut aussi penser que nos entreprises, elles évoluent aussi avec la société dans le monde où elles sont. Et il y a aussi des connaissances écologiques dans les personnels des usines. Et croyez-moi, ils sont très fiers de pouvoir peut-être un jour stocker du CO₂ et produire de la chaux décarbonée.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, monsieur Lelong. Pour poursuivre, monsieur Muzart, alors vous, vous êtes de la société NaTran, donc le porteur du projet de canalisation de GO CO₂. Et forcément, les questionnements qu'on a entendus sur les canalisations étaient de nature un peu différente de ceux qu'on a entendus autour des sites émetteurs. Quel est votre regard sur cette concertation ? Je vous prie.

Laurent MUZART, NaTran

Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, pour la partie canalisation de NaTran, il y a deux petits points d'étonnement.

C'est que le premier, quand j'en retiens, c'est une belle concertation avec beaucoup de rencontres. Donc c'est une rencontre particulière avec des échanges avec un monde industriel et un public novice ou qui cherche à avoir des informations et qui cherche à comprendre ce sujet. Donc on est en phase de concertation préalable. Rien n'est décidé. Il y a une phase de concertation continue. Il y aura encore du travail à faire pour continuer à expliquer, développer les éléments par rapport à ce projet. En tout cas, ce que l'on retient de cette concertation, c'est de l'écoute, de l'attention, des questions,

des interrogations. Et on a essayé, on fait l'effort de répondre à tous ces éléments dans la mesure de cette première étape qui est la concertation préalable.

Après, un deuxième étonnement, un paradoxe aussi, c'est que finalement, à NaTran, on a des canalisations qui sont posées depuis des décennies. On a 33 000 km de canalisation sur le territoire français. Et finalement, beaucoup d'interrogations sur nos ouvrages, comment on pose les canalisations, comment on fait la construction. Ça montre que finalement, sur les 33 000 km de canalisation qu'on exploite depuis des dizaines et des dizaines d'années, on est passés peut-être un peu inaperçus. Et donc, ça veut dire aussi qu'il y a une certaine chose positive, qui est que finalement, ces ouvrages existent depuis longtemps. Et finalement, il n'y a pas trop de perturbations par rapport à l'existence de ces ouvrages. Et donc, tout le sujet, c'est par rapport au transport de CO₂, c'est la même démarche, la même logique. Faire en sorte qu'on puisse traverser ces territoires et être prudents, responsables et s'assurer que tout ce que l'on fait respecte des enjeux environnementaux, sociaux et de sécurité industrielle.

Trois enseignements que je peux retenir par rapport à ce sujet-là.

Donc, on est en consultation préalable. Encore une fois, rien n'est défini, rien n'est arrêté par rapport à la réalisation de ce projet. Beaucoup de questions sur le tracé. Alors, à ce stade du projet, nous avons des zones, des fuseaux. Il n'y a pas de tracé définitif. Donc, c'est peut-être un peu frustrant d'avoir pas assez d'informations. Mais encore, rendez-vous l'année prochaine pour continuer à travailler ensemble et débattre et aborder dans des réunions, dans des réunions qu'on va programmer. Continuer à parler, continuer à échanger, continuer à, disons, à exposer des avis, à exposer des points de vue, de faire en sorte qu'on puisse objectiver, en fait, un tracé et faire en sorte que les enjeux qui sont sociaux, environnementaux ou de sécurité industrielle soient bien intégrés dans ces études de tracé.

Le deuxième point, et ça a été aussi repris là depuis le début, c'est qu'on construit une infrastructure pour une résilience, quelque chose qui est du long terme, quelque chose qui s'intègre dans un territoire. On a envie que cette infrastructure dans laquelle aujourd'hui on étudie, on mobilise des ingénieries, on mobilise des gens pour réfléchir et travailler à ces études de tracé, il faut que cet ouvrage soit pérenne dans le temps. Et c'est tout l'enjeu aujourd'hui de faire en sorte qu'on construise, mais pour, effectivement, une première demande, une première démarche d'émission avec des enjeux importants pour la France et pour la décarbonation, mais faire en sorte que des plus petits émetteurs puissent se raccorder. L'Adele a exprimé tout à l'heure sur une étude que l'on a lancée, mais il faut continuer à travailler pour faire en sorte que des incinérateurs, des méthaniseurs puissent se raccorder d'une façon ou d'une autre. Oui, mais c'est important de le rappeler.

Et le troisième point, c'est un enjeu fort et des attentes très fortes qu'on a pu avoir lors de la phase de cette concertation sur l'environnement, tout ce qui est enjeux humains. Et on a aujourd'hui développé un partenariat, un relationnel avec les chambres d'agriculture, avec les associations environnementales. Et donc l'idée, c'est de bien s'assurer de continuer sur 2026, 2027, jusqu'à la décision d'investissement, de continuer à travailler avec ces différentes associations qui nous ont nourris, pour faire en sorte que l'ensemble de ces problématiques soit tenu en compte et faire en sorte que le tracé soit bien géré. Et on parle de méthode ERC, donc... Certes, mais il y a aussi AS. Le AS, c'est accompagner et suivre. Et je pense que ça, c'est très important. Et l'enjeu, c'est de faire en sorte que ces engagements soient tenus dans le temps.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci. Et pour terminer le tour de table des maîtres d'ouvrage, Joachim Labauge, directeur développement CO₂ d'Elengy. Vous allez revenir sur la question du stockage qu'on aborde depuis le début de la soirée, de l'enfouissement du CO₂. Qu'est-ce qui a pu être fait dans le cadre de cette concertation et qu'est-ce qu'on sait à date, qu'est-ce qu'on ne sait pas également ?

Joachim LABAUGE, Elengy

Oui, donc effectivement, et ça, on l'avait également anticipé, des questions relatives à l'aval de la chaîne, donc ce qui se passe une fois que le CO₂ quitte le terminal de liquéfaction d'Elengy. Donc on avait anticipé le fait que ça pose question que le sujet ne soit pas au périmètre de la concertation. Donc ça a été expliqué, les raisons pour lesquelles ces opérations ne sont pas soumises à la concertation, d'une part, parce que c'est hors du territoire français, et d'autre part, et c'est une réalité, aujourd'hui, le choix de la destination du CO₂, le choix n'est pas encore fait. Cela dit, on a quand même... Et pour moi, franchement, ça a été un des moments clés et très important de cette concertation, c'est le webinaire qu'on a su organiser dans le cadre de cette concertation. Je n'en parle d'autant plus facilement qu'aucun des maîtres d'ouvrage ne s'est exprimé lors de ce webinaire. On a fait intervenir des experts, et pas n'importe lesquels. Enfin, franchement, je recommande à chacun... Enfin, je me suis dit, je vais faire lever la main pour savoir qui a regardé ce webinaire, mais je vous invite vraiment à le regarder. C'est extrêmement enrichissant, c'est de très haut niveau, et c'est à la bonne hauteur pour expliquer les phénomènes. Et donc, on a su mobiliser des experts de très haut niveau qui ont eu le très bon niveau de discours. Donc, j'en refais la pub. Je pense que c'est important que tout le monde le regarde.

Donc l'ADEME est venue présenter une vision très intéressante des flux et des stocks de CO₂ mondiaux et le rôle que joue le CCS dans l'affaire, finalement, de la régulation des flux et de stocks de CO₂, qui est l'enjeu auquel on est globalement confrontés. Ensuite, on a eu une intervention du BRGM. Le BRGM, c'est le Bureau de recherche géologique et minière. C'est l'établissement public de référence. Ce sont les experts français du sous-sol. C'est un établissement public et qui est venu présenter, là aussi, comment ça fonctionne, finalement, le stockage géologique de CO₂. Comment est-ce que se comporte le CO₂ une fois qu'il est injecté dans un réservoir géologique dans le sous-sol et comment ce CO₂ reste durablement dans le sous-sol ? Il y a eu des explications qui ont été, effectivement, apportées à cette occasion.

(interruption depuis la salle)

Catherine TREBAOL, CNDP

Monsieur, en tant que garante, en tant que garante, je vous demande de respecter votre temps de parole de manière à laisser une équité dans ce que disent les maîtres d'ouvrage. Il vous répondra ensuite. Et si vous souhaitez nous interpeller, vous le ferez.

Joachim LABAUGE, Elengy

Je vais poursuivre... Ensuite, on a eu quelqu'un de Equinor. Et ça aussi, c'est très intéressant. Ils sont porteurs d'un projet qui est aujourd'hui en opération. Le projet Northern Lights en Norvège. Mais Equinor a aussi une expérience passée sur plusieurs années, dizaines d'années, de stockage dans des formations géologiques en Norvège. Et donc Equinor est venu présenter la manière dont un industriel comme Equinor caractérise les zones de stockage, développe les projets de stockage, et comment ces stockages sont contrôlés par l'opérateur et quel est le rôle de l'État en termes de

surveillance. Donc ça aussi, c'est extrêmement éclairant sur la façon dont, durablement, ces stockages se comportent et sont surveillés. Et enfin, la dernière intervention était de l'IFPEN, qui est venu présenter, finalement, le potentiel de stockage géologique dans le monde et, justement, le fait qu'il y ait du potentiel et que c'est important. La conclusion, c'était globalement que c'est important que ces projets de stockage soient dédiés à des émissions qui sont dites incompressibles, comme celles des cimentiers de la chaux.

Bref, j'arrête ici mon résumé, mais je pense que c'était un moment très important qui permet, justement, d'illustrer les enjeux de développement de stockage. Et donc, pour moi, c'était un exemple de ce que nous, en tant que maîtres d'ouvrage de GOCO₂, on a su faire dans cette phase amont où on a encore beaucoup de choses à travailler, mais on va poursuivre, finalement, la mise à disposition d'informations de ce type-là dans la période qui suit, parce que, quand le projet va avancer, les émetteurs vont devoir choisir une zone de stockage et on pourra alimenter les débats avec des informations beaucoup plus concrètes et précises en lien avec la zone de stockage qui aura été choisie. Donc ça, c'est du travail qui reste devant nous.

Je pense qu'on entend très bien les attentes du public sur le sujet, mais je pense qu'on a déjà montré qu'on pouvait avancer, quand bien même c'est du sujet qui n'était pas encore dans notre périmètre.

Regard des garants

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, monsieur Labauge. Et avant de vous repasser la parole, je vais proposer maintenant aux garants aussi de nous dire ce qu'ils ont entendu de cette concertation préalable. Madame Trebaol, monsieur Navez, monsieur Bompard, je ne sais pas qui de vous trois commence.

Marc NAVÉZ, CNDP

Alors, il en faut un qui commence. Donc oui, cette séance de clôture, même si la concertation n'est pas finie, je le redis, vous avez encore jusqu'au 19 pour... Et d'ailleurs, les avis sont nombreux à arriver en ce moment et c'est très bien. Et poser des questions, les maîtres d'ouvrage y répondent toujours. Mais cette séance de clôture, c'est l'occasion d'un premier point, je dirais, un premier un peu qualitatif sur le déroulement. On ne va pas aujourd'hui faire la synthèse des arguments par le détail. Donc, on a prévu une intervention en trois temps. Revenir sur quelques éléments de contexte de la concertation parce qu'ils ont été très présents dans les échanges ce soir. Un retour qualitatif un peu global. Et puis, les compléments qui peuvent être attendus à l'issue de cette concertation telles qu'on les perçoit. Et les suites, parce qu'on a bien vu aussi qu'il y avait la volonté de poursuivre et l'attente de savoir ce qui allait se passer après.

Sur le statut de la concertation et son périmètre, ça a été dit, mais je pense que c'est important de préciser certaines choses. Cette concertation préalable, elle est garantie par la Commission nationale du débat public, mais à la suite d'une saisine de six acteurs du monde économique. Et donc, c'est clairement un projet d'initiative privée. Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus. Même, et je crois que c'est important aussi d'avoir ça en tête, si les pouvoirs publics conservent une responsabilité sur plusieurs points. On l'a évoqué, les orientations politiques, la mobilisation ou pas de financements publics et les règles et conditions d'autorisation, même si ça, c'est pour plus tard, dans les procédures qui sont à venir. Donc, c'est sur cette base que la CNDP

et la Commission nationale du débat public ont validé une concertation préalable sur un périmètre qui, effectivement, était réglementairement limité aux composants du projet qui sont sur le territoire national et pour lesquels il y avait des maîtres d'ouvrage identifiés. Pour autant, la Commission nationale du débat public a émis le souhait, et plus qu'un souhait, je dirais, la recommandation forte que le débat de fond puisse porter à cette occasion, à l'occasion de cette concertation, sur l'ensemble de la chaîne de CCUS. Et c'était fort logique parce que sinon, c'est un projet, déjà, nous entendons un peu la frustration qui s'exprime autour du caractère un peu partiel, mais je pense que s'il n'y avait pas eu cette exigence et s'il n'y avait pas eu cette attention à développer l'ensemble des composants du projet, ça aurait pu être encore totalement pas crédible.

Au cours de cette concertation, on a coutume, entre guillemets, de rappeler les valeurs de la CNDP. Vous allez me dire que les valeurs, ça fait scout. Mais pour autant, je tiens à les mentionner ce soir parce que c'est celles qui nous ont guidés. Indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et vis-à-vis des maîtres d'ouvrage. Neutralité. Pour autant, ça veut dire que quelquefois, on peut être amené à expliquer ou à susciter des explications parce qu'un bon débat public, il faut qu'il soit éclairé. Sinon, on est dans l'incantation, le procès d'intention réciproque, d'ailleurs. Transparence et sincérité, c'est ce qu'on s'est attaché à faire avec les maîtres d'ouvrage. C'est-à-dire que les informations, par exemple, la constitution du dossier, a été examinée de près. Et c'est aussi ce que nous ferons dans le bilan de la concertation que nous allons produire. C'est-à-dire qu'il y aura une sorte de transparence qui pourra être examinée par chacun. L'ensemble des avis favorables, défavorables, mais ce n'est pas la question, argumentés surtout, seront transcrits. Et donc, cette égalité de traitement.

Après une concertation préalable, on le disait tout à l'heure, ça vient très tôt. C'est forcément un peu frustrant parce qu'on voudrait savoir dans le détail ce qui va se passer. Et en même temps, si on savait dans le détail ce qui va se passer, on se dirait que tout est ficelé. Donc, il faut admettre cette part d'incertitude qui subsiste à ce stade. Mais ça ne veut pas dire que parce qu'il y a incertitude, il doit y avoir manque de transparence ou un loup. Voilà, c'est un petit peu des choses qui me semblaient importantes de rappeler.

Juste aussi dire que nous, on a conduit une étude de contexte au mois de juin. On a rencontré un certain nombre d'acteurs, justement, pour voir les attentes. On a constaté, d'ailleurs, qu'il y avait surtout une méconnaissance à l'époque du sujet. Et pour calibrer un peu la concertation préalable en relation avec les maîtres d'ouvrage.

Donc, factuellement, ce qu'on a retenu, c'est que le projet GOCO₂, il s'inscrit aujourd'hui dans les orientations françaises et européennes en matière de lutte contre le changement climatique. C'est factuel. Ça a été dit. Ça n'épuise pas la question de l'opportunité, mais c'est un fait. On est aussi, au niveau mondial, dans un contexte un peu particulier en ce moment. Vous l'aurez noté avec, je dirais, vous me direz en quoi ça affecte notre projet, mais quand même, la mise en doute dans certains pays de la réalité de l'urgence climatique. Il faut aussi se résigner. Et puis, il y a des éléments de contexte plus spécifiques qu'au projet.

Ça a été dit, c'est important, 6 maîtres d'ouvrage qui construisent un projet commun, y compris des maîtres d'ouvrage qui sont aussi des concurrents. Un projet sur un périmètre particulièrement étendu, donc ça influe sur les modalités de concertation. Et puis, je le disais tout à l'heure, un sujet, la capture, séquestration, utilisation du carbone qui était, qui est encore un sujet méconnu, qui nécessite un temps de connaissance, d'appropriation qui ne peut pas se satisfaire d'a priori, qui est un projet complexe. C'est difficile. Il faut rentrer dedans, comme on dit, en termes simples. Et donc, ça explique d'ailleurs que des questions soient venues progressivement. Et je

pense qu'on a essayé, avec les maîtres d'ouvrage, et on leur a conseillé et ils l'ont fait, d'adapter des modalités de concertation en conséquence. Voilà, donc les modalités de concertation, elles ont déjà été évoquées, je n'y reviens pas, nombreuses, variées. Il fallait trouver des modalités variées. Donc, on a été assez exigeants vis-à-vis des maîtres d'ouvrage en la matière. Je pense qu'ils en ont compris la nécessité. Et en tout cas, ils ont su se mobiliser. Je reste neutre, c'est un constat, avec leurs prestataires aussi, je tenais à le souligner, et à être réactifs par rapport à l'évolution des demandes qui ont pu être exprimées.

Catherine TREBAOL, CNDP

Comment est-ce que nous, en tant que garant, en ayant vu plusieurs concertations, on a pu analyser ce qui s'est passé ? D'abord, vous dire que la couverture, finalement, du projet, du grand projet, qui s'est faite sur un territoire à la fois urbain et puis très rural, on a eu le même type de fréquentation. Ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a eu plus de participation sur les sites de production, c'est très clair, autour des usines. Mais il y a eu un intérêt majeur autour, d'abord, des retombées de l'emploi. Et le CCUS, finalement, a été analysé, mais dans toute la chaîne de décarbonation, les travaux qu'avait entrepris cette usine et qui étaient connus par les personnes de l'environnement de cette usine. Donc il y avait une méconnaissance, effectivement, au départ, pour nous, de la capacité qu'on avait à mobiliser et à faire mobiliser le public dans les territoires traversés par les canalisations. On s'est aperçus que, finalement, là aussi, il y a eu une adaptation des modalités de concertation. Les ateliers ont toujours été différents.

Et la difficulté de cette concertation qui semblait être une concertation, peut-être, avec des pointillés sur les territoires traversés, s'est avérée être une concertation qui a mobilisé le local, les associations locales, les chambres d'agriculture, les agriculteurs, de toutes tendances confondues. Il y a eu un déroulement satisfaisant dans un climat général de questionnement habituel et de grande vigilance du public, mais bien au-delà des postures. Il n'y a pas eu d'incident. Il n'y a pas eu d'incident dans la concertation. Elle ne s'est pas interrompue, même si, à certains moments, on a senti qu'il y avait, par rapport à la concertation, ce que vous avez dit ce soir. Tout était déjà décidé.

La concertation, ça ne sert à rien. Alors ça s'est dit à Pouancé. Ça s'est dit à Pouancé, pourquoi ? Parce qu'il y avait un climat particulier à Pouancé où il y avait un projet de développement économique, une activité économique sans concertation préalable. Donc les gens étaient sur les dents. Mais il y avait aussi des rumeurs qui couraient, comme quoi le CO₂ allait être enterré dans une mine. Donc la concertation, ça sert aussi à ça, à déminer, si on peut employer le terme approprié, à déminer des rumeurs.

Il y a eu une transmission très tôt du public, un intérêt par les cahiers d'acteurs. Vous avez vu le CESER, vous avez vu le MEDEF, vous avez vu d'autres acteurs qui ont contribué. Et il y a eu, à un moment donné, une opposition frontale, une expression d'opposition pour le projet, parce que c'était une position de posture et ça n'a pas permis d'aller, justement, jusqu'aux ateliers. On a souhaité, à chaque fois, qu'il y ait des expressions qui puissent se faire en atelier, et que ce ne soit pas des réunions descendantes, mais des réunions plutôt remontantes. Beaucoup de questions ont été posées. Les maîtres d'ouvrages ont répondu et nous avons été vigilants à la complétude des réponses dans le cadre du système de questions-réponses, mais aussi en séance. Il y a eu 70 questions à peu près posées et avis. Il y a eu des surprises, effectivement, à la réunion de ce soir. C'est-à-dire qu'on n'a pas vécu encore de réunion comme ça et mieux vaut tard que jamais.

C'est-à-dire que s'il y a des expressions, effectivement, d'opposition, il y a encore un temps pour vous, pour nous les transmettre en séance, mais nous écrire également. Il y a eu les garants qui ont été pris à part dans deux ou trois réunions, avec des questions qui ont été posées aux garants en séance, à la table des garants, et pas forcément dans les réunions. Parce que toute expression est bonne, et si cette concertation est réussie, c'est parce qu'elle a permis les expressions de tous, ceux qui savent très bien s'exprimer en public, ceux qui ont envie de s'exprimer dans un cadre plus confidentiel, qui sont dans l'opposition au projet, ceux qui sont dans la discussion.

Qu'est-ce qui a été discuté ? Nous, ce qu'on a vu. Les choix en matière de société, finalement. Une société qui se développe d'une manière industrielle ou versus sobriété. Mais la sobriété vous a aussi été expliquée côté maîtrise d'ouvrage. Qu'est-ce que ça veut dire ? Et qu'est-ce que ça veut dire dans nos usages du ciment ? L'opportunité du projet et de ses alternatives.

(interruption depuis la salle)

Monsieur, s'il vous plaît. Monsieur, je suis désolée. Si je fais, Monsieur, en tant que garante, si vous n'acceptez pas que vis-à-vis d'une population qui est là, nous faisons notre appréciation de ce que nous avons vécu en tant que garants, vous pouvez tout à fait ne pas nous écouter, vous avez le droit tout à fait de sortir. On vous le permet. Mais vous avez aussi le devoir de respecter la parole de l'autre. Merci. C'est votre point de vue. Vous pouvez apprécier ou ne pas apprécier. C'est votre droit.

L'opportunité du projet et ses alternatives. Nous avons trouvé qu'il n'y a pas eu beaucoup d'alternatives qui ont été proposées et nous l'avons signalé. La seule alternative qui a été proposée par maîtrise d'ouvrage, ça a été de dire, s'il n'y a pas de ciment, il y aura de toute façon du ciment nécessaire et on ira le chercher à l'étranger. Est-ce que la variante des réseaux constitue une alternative ? Non. Pour nous, ce sont des variantes. La maturité technologique des différentes composantes du projet, ça a été interrogé. Les impacts du projet sur l'environnement, les activités humaines des territoires concernés, le modèle économique du projet, la pérennité du projet, les étudiants en sociologie l'ont dit, les perspectives des évolutions des activités qui sont concernées par le projet ou qui se rattacheront au projet. Les méthaniseurs, les activités industrielles qui se rattacheront au projet si ce projet effectivement se fait. L'analyse du cycle de vie et le bilan carbone.

Nous, ce qu'on a trouvé, c'est que les maîtres d'ouvrage se sont toujours exprimés avec sincérité. Il y a eu une volonté forte de démontrer ce qu'était le projet. Et en même temps, il y a eu une écoute des questions. Les maîtres d'ouvrage ont joué collectif indépendamment de leur appartenance. Ils se sont complétés, ils ont complété leur avis et on a l'impression que chacun a été apprenant dans ce projet.

Et quelles sont les conditions pour faire projet ensemble ? C'est d'abord être capables de se parler. Et ça, ça a été très important. Le projet n'est peut-être pas parfait, il n'est peut-être pas complet, mais en tout cas, les gens ont appris à se parler et nous, en tant que garants, on a vraiment apprécié. Il y a eu des réponses qui ont été appropriées à chaque réunion.

Il y a eu une sagacité qui s'est mise en place, une adaptabilité au contexte. Les questions qui ont été soulevées dans le cadre de la concertation ont permis une clarification du projet sur plusieurs points, notamment sur les conditions de recours à la réutilisation d'une partie du CO₂. On a pu apprécier ce qui était du CO₂ biogénique et du CO₂ fossile et comment on pouvait l'utiliser.

On a compris aussi au fur et à mesure que le projet évoluait. Il y a une réceptivité du territoire à d'autres projets qui pouvaient se raccrocher à cette canalisation carboduc

qui allait se mettre en place. Le Grand Ouest pouvait devenir une industrie récupérant le carbone, utilisant le carbone comme ressource.

Ça, ça a été évoqué. Il y a effectivement des désaccords qui sont apparus. Pour certains, le ciment et la chaux n'ont pas d'avenir.

Pour d'autres, effectivement, ce sont des solutions autres qui doivent être privilégiées. Récupération de carbone, plantations massives, d'arbres pour pouvoir récupérer le carbone. Le fait que le public soit vigilant pose des questions et demande des mesures, des dispositions prises pour la sécurité, sécurité du stockage, sécurité de la liquéfaction. Soit attentif également à la nature au niveau des tracés et demande des mesures d'accompagnement indispensables à la réalisation des ouvrages industriels. Ça nous dit qu'il y a beaucoup de choses à faire dans la concertation continue si le projet est jugé opportun. Merci.

Jean-Pierre BOMPARD, CNDP

Je vais terminer sur la question des compléments et des suites de la concertation préalable. Des questionnements pour lesquels les réponses complémentaires sont attendues devront faire l'objet de concertations continues. Je lis le papier parce que nous avons travaillé avant. Ce n'est pas de l'improvisation.

Le premier point qui est apparu dans les échanges, c'est le bilan carbone global du projet en analyse de cycle de vie. Le deuxième élément, c'est le bouclage macroéconomique du projet. À ce stade, rien n'est certain. Les démarches des différents maîtres d'ouvrage s'enclenchent, mais à des rythmes différents. Le processus de construction de la chaîne de valeurs reste à définir. Vous avez dû observer que, sur ces questions-là, il y a besoin d'un approfondissement. Chaque acteur cherchera sa rentabilité. Et au bout du compte, on aura un prix de la tonne de CO₂. Donc, chacun, d'une certaine manière, nous sommes dans un monde concurrentiel.

Autre point qui a été soulevé, et ça, ça n'était pas dans le dossier qu'on nous a présenté à la CNDP, je vous l'ai dit. Le stockage. Cette question du stockage en couches géologiques profondes sous mer n'était pas intégrée dans le dossier initial soumis à la CNDP, comme je vous l'ai dit, par défaut de maître d'ouvrage. Vous savez que le marché ETS est, à l'heure actuelle, estimé, si je ne me trompe pas, à de l'ordre de 70 euros. Et, par contre, ceux qui vont stocker les gaz, le CO₂, comme ça a été dit lors de ce webinaire, que je vous conseille de lire, enfin, de lire, d'écouter, mais de lire aussi, puisqu'il y a des présentations. C'est 200 à 250 euros pour ceux qui séquestrent. Vous voyez que là, nous sommes dans un monde de marché et qu'il faudra bien qu'un moment ou un autre, il y ait une discussion carte sur table. À la fois, on traite du CO₂ et on traite des questions économiques. Il n'y a pas de CO₂ d'un côté et des questions économiques de l'autre séparées. C'est un projet économique. C'est un projet scientifique. C'est un projet économique.

Je termine très rapidement. Les étapes à venir. Remise de notre bilan de la concertation à la CNDP le 19 janvier 2026. La concertation préalable se termine dans les jours qui viennent, c'est-à-dire le 19 décembre. Donc, si vous avez des questions à poser sur le système de questions SQR que certains ici et d'autres aussi participent, il faut les poser. Les cahiers d'acteurs, je sais que c'est un classique, arrivent toujours au dernier moment.

Les maîtres d'ouvrage auront 2 mois. Puis, après, c'est ce qu'on appelle la concertation continue, c'est-à-dire l'approfondissement de toute une série de sujets qui ont besoin d'être approfondis. Donc, la concertation n'est pas terminée.

Et, je répète, tous les points de vue, tous les points de vue argumentés seront mis dans le rapport, que ce soit, par exemple, nos amis étudiants. Tous les arguments, que ce soit de Monsieur le député, que ce soit les uns et les autres, tout en tant que tel. Mais qu'on soit bien clairs, on n'est pas en train de comptabiliser les pour et les contres. On met les arguments d'un côté comme de l'autre. Si ça ne satisfait pas les uns et les autres, eh bien, le rapport intégrera le fait que telle position ne convient pas et telle position convient. C'est ça, un rapport.

Temps d'échanges

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci, M. Bompard. Et enfin, nous en arrivons à vous repasser la parole. Merci de votre patience, mais c'était important de revenir sur ces différents éléments de la concertation. Je vois différentes mains se lever. Ce que je vous propose, c'est qu'on se donne encore un petit quart d'heure pour discuter de ces éléments et ne va terminer trop tard non plus pour ne pas retenir tout le monde.

Intervention 10

Juste une petite question rapide. Qu'en est-il de la non-participation de Total, enfin de la raffinerie de Donges à ce projet-là ?

Joachim LABAUGE, Elengy

En réalité, effectivement, Total était partie prenante de GOCO₂ dans les phases préliminaires du projet. C'était public. NaTran et Elengy ont fait un appel à manifestation d'intérêt en mars 2024 pour engager les partenaires pour la phase d'après. Et c'est à ce moment-là que Total est sorti de GOCO₂. Quels arguments ont-ils avancé ? Mais je pense que ça relève peut-être de l'entreprise elle-même. Voilà, c'est une question à poser à Total.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Alors, je poursuis avec d'autres personnes, Monsieur, on vous repassera le micro dans quelques instants. Madame, et puis Monsieur au deuxième rang.

Intervention 11

Oui, moi, je voulais dire qu'on peut être tout à fait sensible au climat, ne pas être climato-sceptique, mais par contre être sceptique sur le CCUS, parce que ce n'est pas forcément peut-être la seule solution. Et c'est vrai qu'on nous la présente un petit peu comme ça depuis le début. On entend bien que les maîtres d'ouvrage défendent leur projet.

Nous, ce qu'on aurait souhaité, c'est une controverse. On avait déjà exprimé la même chose au moment de TakeKair. On aurait aimé avoir des intervenants qui nous montrent une autre vision, parce que pour nous, c'est comme ça que le débat se construit. C'est en confrontant les différents points de vue qu'on peut vraiment se faire une opinion. Sinon, on va toujours dans le même sens et ça devient très compliqué.

Et je voulais aussi revenir sur le webinaire qui a concerné le stockage. C'est vrai que c'était un non-sens pour nous de ne pas avoir d'informations sur ce stockage, puisque de toute façon, il fait partie intégrante du projet. Alors, on a entendu, pas de maître d'ouvrage concerné pour le moment, mais si ce stockage n'a pas lieu, le projet Grand

Ouest CO₂ ne peut exister. Et donc, ce webinaire a eu lieu. Effectivement, comme il a été dit, on a eu moult informations de différentes parties prenantes. Par contre, on est restés sur notre faim, parce que certains problèmes n'ont pas été abordés, notamment les risques vraiment précis concernant les fuites de CO₂. La personne qui représentait Equinor a effectivement parlé des deux stockages qui étaient les plus anciens, en sachant que ça remonte quand même à une trentaine d'années, celui de Sleipner et celui de Snovit, en éludant vraiment les difficultés qui avaient été mises à jour sur ces deux stockages. On a posé des questions par le biais du site pour avoir un petit peu d'informations sur les retours d'expérience qui avaient pu en être faits et comment on pouvait en tirer profit. Pour le moment, on a une réponse qui n'est pas une réponse. On aurait souhaité qu'à ce webinaire, où il y avait des experts, INERIS soit présent, ou au moins que INERIS, dans son webinaire sur les risques, aborde les risques liés à l'enfouissement. Or, le webinaire INERIS s'est focalisé uniquement sur les canalisations. Pour nous, c'est vraiment aussi une vision très partielle du projet. Je trouve que ça reflète bien ce qui est notre sentiment, c'est-à-dire d'avoir à chaque fois des réponses qui sont partielles. On entend, on n'est qu'au début, mais au moins, sur INERIS, on aurait pu avoir des choses précises. INERIS travaille depuis des années non seulement sur les canalisations, mais aussi sur le stockage. Ils ont produit pas mal de rapports sur le sujet. Donc on ne trouve pas normal qu'au moment du webinaire, on n'a pas eu l'occasion d'aborder cette problématique du stockage et des risques qui sont associés. Merci.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

C'est peut-être une piste pour la concertation continue. On entend bien votre proposition. Monsieur ?

Intervention 12

Moi, ce sera plutôt deux remarques, et ça n'engage que moi et pas le groupe d'étudiants qu'on est.

Moi, j'ai juste deux remarques. La première, c'est qu'il y avait été évoqué par M. Lelong sur l'exemple de la chaux qui était déversée dans la Seine. Finalement, est-ce que l'investissement dans la recherche et le développement n'est pas la plus importante, vu qu'on a pu permettre d'avoir une évolution positive vis-à-vis du climat ? Ça ne demande pas forcément de réponses... Alors, je n'ai pas assisté à tout, mais pas de mot a été associé à la recherche, à essayer de décarboniser. Alors oui, nous, on a pu entendre certaines fois que, du coup, dans cette incompressibilité du CO₂, notamment liée au ciment et au calcaire, on pouvait refaire un peu... On pouvait utiliser ça pour faire des mortiers de chaux. Mais finalement, on n'a jamais... On ne s'est jamais intéressé vraiment à l'investissement, notamment autour de la recherche, et voir si on ne pouvait pas plutôt diminuer, trouver d'autres matériaux, même... Alors certes, pour les entrepreneurs, ce n'est pas forcément ce qu'ils recherchent, mais trouver d'autres solutions plus durables que, finalement, construire un projet, du coup, sur du très long terme qui peut avoir un impact et qui, finalement, peut-être dans 30 ans, alors que le projet ne sera pas encore rentable, n'aura plus de grande utilité, car de nouveaux matériaux auront été trouvés.

Et la deuxième remarque, c'était, du coup, juste un peu à répondre à ce que M. Navez avait pu dire, c'est-à-dire par rapport à l'incertitude du transport et du stockage. Je trouve ça... Peut-être qu'il faut poser la question dans un cadre plus global, avec où s'arrête l'autorité de la CNDP, mais on va avoir, je pense, de nombreux projets similaires à celui-ci, où on va avoir quelque chose qui part du territoire français qui va aller vers l'étranger. Est-ce que, finalement, l'autorité de la CNDP ne doit s'arrêter qu'au territoire

français et ne doit pas prendre en compte tout le projet ? Sachant que j'entends qu'il y ait des incertitudes, mais je peux entendre qu'on n'a pas de trajet encore actuellement, qu'on ne sache pas exactement, mais avoir au moins les entreprises qui auraient pu être liées au transport ou, enfin, les entreprises qui auraient pu stocker, pas forcément les lieux de stockage, mais des entreprises pour qu'on puisse essayer d'avoir des informations, parce que moi aussi, j'ai pu assister au webinaire, notamment sur le stockage. La dame qui présentait Equinor, si je ne me trompe pas, était très intéressante, mais est-ce que, finalement, on peut avoir ce biais de perception ? Parce qu'elle joue aussi le rôle de son entreprise de valoriser quelque chose qui peut lui rapporter. Donc je ne dis pas qu'elle ne l'a pas mal présenté, mais qu'il peut y avoir un biais. Donc voilà, moi, la réflexion que je pense qu'on peut avoir, qui est beaucoup plus globale qu'au projet, c'est, finalement, est-ce que dans des sujets comme celui-ci, qui vont jouer quelque chose de très global, est-ce qu'on doit vraiment s'arrêter juste aux frontières de la France ? Merci.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour ces remarques, ces observations. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur a souhaité reprendre la main, mais je regarde s'il y a d'autres mains qui se lèvent avant. Juste, voilà, avec le pull gris, vers le fond de la salle. Je vous repasse le micro juste après. Il y avait un monsieur juste derrière vous, avant, et puis, vous aurez le micro, juste après. Merci.

Intervention 13

Oui, j'ai fait une grande liste tout à l'heure. Ça vous a peut-être échappé. Comment la cimenterie Hoffman arrive à faire du ciment zéro carbone et pourquoi vous n'avez pas envisagé ce changement, en fait, qui permettrait d'éviter tout ce débat, finalement ?

Et puis, un peu comme le jeune homme, effectivement, si tout le monde se met à faire du stockage, au bout d'un moment, ça va peut-être poser des problèmes de capacité. Est-ce qu'on a de la capacité réservée ? Comment ça marche ? Est-ce qu'on la paye ? Et puis, est-ce que Lafarge et Heidelberg ont pensé à de la compensation locale ? Plutôt que de mettre le CO₂ dans un tuyau, faire de la compensation locale en mettant des emplois sur le territoire, le même principe que les C2E, si vous voulez, mais pour le CO₂. Est-ce que ça a été imaginé ou pas du tout ? Merci pour ces questions.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Et vous pouvez passer le micro à la personne juste devant pour prolonger la question, sur TotalEnergies. Mais je ne sais pas si on pourra aller beaucoup plus loin, monsieur, si c'était votre sujet.

Joachim LABAUGE, Elengy

L'AMI, l'appel à manifestation d'intérêt. Je vais reprendre mon point sur l'appel à manifestation d'intérêt qu'on a fait en mars 2024 avec NaTran. On a eu des marques d'intérêt de différents émetteurs de CO₂, autres que Heidelberg, Lafarge et Lhoist. Et donc, on a eu des marques d'intérêt, mais par des industriels qui n'étaient pas prêts à l'horizon 2031. Ça ne veut pas dire que définitivement, les autres participants ou entreprises intéressées à GOCO₂ qui ne sont pas engagées lors de l'AMI ne feront jamais de captage de CO₂ et de décarbonation grâce à GOCO₂. C'est juste que lors de cet AMI, on visait un démarrage des opérations en 2031, ce qu'on présente aujourd'hui,

et que les parties intéressées n'étaient pas prêtes à s'engager pour un projet à cet horizon-là.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci pour ces précisions. Il y avait peut-être une question qui s'adressait aux cimentiers. On a parlé d'Hoffmann Green Cement. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Thomas de CHARETTE, Lafarge Ciments

Oui, j'en dirai un peu plus, mais je ne voudrais pas parler non plus à leur place. La technologie d'Hoffmann, elle n'utilise pas de clinker, elle utilise un autre matériau pour un certain nombre de leurs produits, qui est du laitier de hauts fourneaux, qui provient des aciéries. Nous, le laitier de haut fourneau, c'est quelque chose qui a été utilisé depuis très longtemps dans le ciment. Mais on voit bien que c'est une industrie, l'industrie des aciéries, qui a été amenée, elle aussi, par les exigences de la transition énergétique, écologique et du dérèglement climatique, à se transformer profondément et qui aura probablement de moins en moins de laitiers de hauts fourneaux, laitiers dont je pense qu'elle importe une grande partie de ce laitier, d'ailleurs, Hoffmann, pour fabriquer son ciment, et qu'on est obligé d'activer, c'est un processus qui est connu, qu'on active avec de la soude. Voilà. Il y a aussi d'autres conséquences possibles. Je ne suis pas en train de critiquer ce que fait Hoffmann. Mais voilà, c'est une autre technologie, mais il y a aussi d'autres aspects derrière qu'il faut prendre en compte.

Et ce sont des quantités qui sont assez faibles, finalement, aujourd'hui. On parlait tout à l'heure de, actuellement, le marché du ciment en France, c'est 15 millions de tonnes. On voit bien qu'aujourd'hui, il n'y a pas la capacité de servir ce marché-là. Quand bien même on imagine que ce marché, peut-être dans 20 ou 30 ans, il sera plus de 15 millions de tonnes, il sera peut-être plus bas. Mais, en revanche, nous, on fait d'autres choses. C'est-à-dire qu'un des autres éléments sur lesquels on travaille énormément, c'est, par exemple, l'activation d'argile, qui est donc un autre procédé qui permet aussi d'aller assez loin dans la réduction du clinker dans nos ciments. Et c'est le levier qu'on active, bien sûr, en priorité avant de déclencher la capture, où là, l'argile, elle, elle n'a pas de CO₂ dans sa composition chimique. On l'active thermiquement, mais à des températures beaucoup plus faibles. Et donc, elle émet beaucoup moins de CO₂ que du calcaire que l'on met dans nos fours. Donc ça, ce sont des technologies qu'on développe. On a déjà de la production, nous, sur notre site de Saint-Pierre-la-Cour. Je crois qu'Heidelberg est en train de développer aussi la même chose sur leur site. Donc voilà, ça, ce sont des technologies qui vont dans le même esprit, c'est-à-dire réduire le plus possible dans la recette de nos ciments, la part de clinker. Il n'empêche qu'il y aura toujours besoin d'une production de clinker. Et c'est, du coup, ce CO₂ résiduel de cette production résiduelle de clinker qu'on veut traiter au travers de GO CO₂.

Et après, vous aviez une autre question. Les compensations... Il faut faire extrêmement attention avec les sujets de compensation pour éviter, justement, de tomber dans une forme de greenwashing. Donc, c'est absolument pas du tout ce vers quoi on veut aller. Si on parle de compensation en disant je vais planter, effectivement, des arbres ou des choses comme ça, ce sont des choses qui sont extrêmement complexes. Je ne sais pas si c'est à ça que vous pensiez ou pensiez à autre chose.

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

On vous apporte un micro pour que vous puissiez préciser votre réflexion, peut-être. Et puis, après, on s'orientera, je pense, vers la conclusion de la réunion.

Intervention 14

Est-ce que vous aviez imaginé qu'on peut compenser ce CO₂, pas sous forme d'arbres ou de haies, même si c'est très bien, mais plutôt d'emplois locaux qui activent la décarbonation, les émissions de gaz à effet de serre sur tout un territoire, un département, voire une région, cofinancées par votre argent ?

Thomas de CHARETTE, Lafarge Ciments

Pour être honnête, non, on n'a jamais envisagé la chose sous cet angle-là. Il y a quand même un sujet d'émissions directes de CO₂ qui sont quantifiables directement. Et donc, l'enjeu majeur, et c'est la stratégie qu'a pris l'Etat français et l'Europe, c'est de dire sur ces émissions dites inévitables, l'enjeu, c'est de ne plus faire en sorte qu'elles n'aillent plus dans l'atmosphère pour ne pas continuer à enrichir la concentration de l'atmosphère. Donc, le moyen le plus direct et le plus visible, c'est en dernier recours la capture. C'est ça, notre stratégie.

Conclusion

Simon BLEAU, Animateur-modérateur

Merci. Il y a beaucoup de questions qui restent sans doute en suspens. Des questions aussi qui ont trouvé des réponses dans de précédentes rencontres.

Et tout ça, je l'imagine, va être synthétisé dans le bilan aussi des garants qui ont souligné également que la concertation préalable restait ouverte jusqu'à vendredi inclus, vendredi 23h59. Donc, d'ici là, il vous est toujours possible de vous exprimer via des avis. J'en ai vu quelques-uns arriver sur le fil de conversation en parallèle via la retransmission Zoom. Et on va les verser, bien entendu, au site Internet de la concertation. Ce ne sera pas perdu. Mais en tout cas, vous pouvez continuer à utiliser le site Internet pour vous exprimer, pour poser des questions également.

On en a entendu quelques-unes ce soir également et on va les reverser sur le système de questions-réponses pour qu'elles trouvent des réponses. Et puis, ensuite, on a compris qu'il y avait également cette concertation continue un petit peu plus tard. En tout cas, je tenais à vous remercier ce soir pour votre participation, pour votre écoute également, même si on a entendu des désaccords s'exprimer et c'est sans doute normal pendant cette concertation.

Ce soir, c'est aussi la dernière réunion publique de cette concertation préalable. Et je tenais à ce titre à remercier toute l'équipe qui a organisé cette concertation, avec notamment Romain, Fiona, Anne-Laure, Laure, Patrick, Romuald, Adrien et Florent, qui ont accompagné les différentes rencontres sur tous les territoires. Remercier également tous les garants de la concertation préalable et les maîtres d'ouvrage du projet, et puis vous, le public, qui avez participé à cette concertation et qui allez encore le faire dans les prochains jours. Voilà, en tout cas, pour terminer cette soirée, vous avez également un verre de l'amitié qui est disponible en fond de salle. Merci à toutes et tous, en salle comme en ligne. Et puis, bonne soirée.